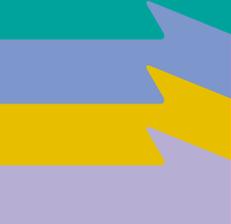




Rapport d'activité 2 3

Editorial	01
Territoire : un urbanisme dense	02
Les déchets traités par le SYCTOM	06
 Tri et recyclage : poursuite de la montée en puissance	10
Valorisation énergétique : une filière d'excellence	18
Enfouissement : un recours de plus en plus faible	26
Budget et finances	30
Organisation et fonctionnement du SYCTOM	36
Chiffres clés et indicateurs	42
Glossaire	44





François Dagnaud
*Président du SYCTOM
 de l'Agglomération
 parisienne*

Réduire au strict minimum les mises en décharge, augmenter la part des produits recyclés, sécuriser le traitement des fumées de l'incinération avec valorisation énergétique, tout en maîtrisant les coûts pour nos collectivités adhérentes, tels sont les objectifs prioritaires sur lesquels le SYCTOM s'est à nouveau mobilisé en 2003.

Malgré les difficultés, j'ai veillé à ce que le Syndicat assure sa mission de service public visant à traiter tous les déchets produits par les habitants de nos 89 communes et assume pleinement ses responsabilités en totale transparence, gage de crédibilité vis-à-vis de nos partenaires et des populations de plus en plus soucieuses d'un environnement de qualité.

Ce bilan 2003 témoigne d'avancées significatives dans la mise en œuvre de cette volonté. Deux exemples importants le prouvent.

- Depuis 2001, les tonnages envoyés en décharge, dont une grande part de refus de tri et d'encombrants, ont été réduits de 50 %. Comme je m'y étais engagé, les prescriptions des plans départementaux ont été plus que respectées : zéro tonne enfouie dans le Val-d'Oise et des apports en Seine-et-Marne très en deçà des autorisations. Ces résultats ont été obtenus dans le contexte d'une conjoncture économique défavorable qui s'est encore traduite par une baisse sensible des tonnages collectés, et par la mobilisation de plus de 160 000 tonnes d'incinération dans des installations extérieures au territoire du SYCTOM.

rester mobilisé pour améliorer la valorisation de ce qui est collecté et réduire durablement les volumes à traiter

Une meilleure mutualisation des équipements de traitement en Ile-de-France s'avère en effet de plus en plus nécessaire, assise sur des coopérations intersyndicales renouvelées, dans l'esprit des derniers travaux de l'ORDIF, ceci dans une logique de bassins versants de proximité, économe en coûts de collecte pour les communes et favorable au développement des transports alternatifs à la route.

Cette nouvelle organisation renvoie à la nécessité d'une gestion pérenne et optimale des déchets dans une politique d'aménagement du territoire qui sera portée par le Conseil régional d'Ile-de-France, désormais en charge d'élaborer un plan régional d'élimination des déchets.

- La collecte sélective, opérationnelle dans toutes les villes du SYCTOM, a connu en deux ans une hausse de plus de 34 %. Ainsi, au total, 466 000 tonnes sur 2,4 millions de tonnes ont été orientées vers le tri-recyclage en 2003. Si l'habitude du tri est posée, elle doit être constamment confortée.

A partir de ces tendances encourageantes, il convient de rester mobilisé pour améliorer encore la valorisation de ce qui est collecté, développer des technologies nouvelles comme la méthanisation, dans un environnement toujours plus protégé, et pour réussir à réduire durablement les volumes à traiter. C'est l'objet du plan de prévention des déchets adopté par le SYCTOM en juin 2004.

Refusant la perspective et la fatalité d'une croissance inéluctable des déchets, les élus du comité et l'ensemble des équipes du SYCTOM sont déjà prêts à s'y engager avec l'appui des communes et de leurs habitants.





Territoire

UN URBANISME DENSE

Le SYCTOM traite les déchets de **plus de 9 % de la population française** et de plus de la moitié des Franciliens. Son territoire d'intervention couvre en effet **5,5 millions d'habitants** répartis sur cinq départements.

Communes et syndicats primaires

Le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) traite les déchets ménagers des habitants de 89 communes adhérentes. Ce bassin de population représente un gisement de 2,7 millions de tonnes de déchets ménagers par an.

Les communes adhèrent soit directement, soit par l'intermédiaire de syndicats primaires départementaux. Elles conservent la responsabilité de la collecte proprement dite, et délèguent au SYCTOM celle de la valorisation des déchets qui en sont issus. Les adhérents directs du SYCTOM sont la Ville de Paris, trois communes du département des Yvelines, une commune des Hauts-de-Seine et 13 communes du Val-de-Marne. Les syndicats primaires sont le SYELOM, qui regroupe 34 communes des Hauts-de-Seine, et le SITOM 93, qui rassemble 38 communes de Seine-Saint-Denis. Partenaires privilégiés du SYCTOM, ces deux syndicats primaires interviennent également auprès de leurs adhérents en tant que pôle d'information, d'aide à la décision et au suivi de leurs collectes sélectives.

Pour des raisons historiques (contrats de traitement courant sur plusieurs années), certaines communes adhérentes sont dites "non déversantes", c'est-à-dire qu'elles ne confient pas le traitement de leurs ordures ménagères au SYCTOM. En 2003, neuf communes supplémentaires sont devenues déversantes sur les 16 communes concernées en 2002. A terme, toutes les communes ont vocation à devenir déversantes.

Une forte densité urbaine

Réparti sur cinq départements, ce territoire est la zone la plus peuplée et la plus urbanisée de France, avec une moyenne de 907 habitants par kilomètre carré. L'habitat y est particulièrement dense et concentré, et c'est le logement vertical qui y prédomine largement : 73,5 % de la population concernée vit en immeuble. Ceci a un effet à la fois sur la collecte proprement dite, qui reste de la responsabilité des communes ou de leurs syndicats primaires, et sur la nature des déchets à traiter.

En effet, les modes de vie et de consommation urbains font que, sur le territoire du SYCTOM, la production de déchets ménagers est plus élevée que partout ailleurs : 500 kg par habitant et par an contre une moyenne nationale de 440 et de 480 kg en Ile-de-France (sources : Ademe 2001 et ORDIF 2002). D'un point de vue qualitatif, les Franciliens jettent plus d'emballages, mais moins de déchets organiques que la moyenne des Français.

→ Le centre multifilières d'Ivry-Paris XIII.



Le contexte légal et réglementaire

Les responsabilités des différents partenaires sont régies par quatre textes principaux. La loi du 15 juillet 1975 instaure l'obligation pour les communes de collecter et de traiter les déchets des ménages.

La loi du 13 juillet 1992, dite Loi Royal, renforce ces obligations et fixe des objectifs de valorisation des déchets, de prévention et de réduction de leur nocivité, d'organisation et de limitation des transports, et enfin d'information du public. Elle prévoit l'interdiction de mise en décharge des déchets bruts à partir de juillet 2002.

Seuls les déchets dits "ultimes", c'est-à-dire ceux dont on a extrait la part valorisable ou qui ne peuvent être traités dans les conditions économiques et techniques du moment, pourront donc être envoyés en centres de stockage. Cette loi instaure également des plans départementaux qui fixent les objectifs de collecte et de traitement à l'échelle du département et déterminent les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Le SYCTOM doit ainsi se conformer à cinq plans départementaux distincts.

Enfin, la circulaire du 28 avril 1998 (complétée par la circulaire du 28 août 1998) réoriente la politique de traitement dans le sens d'une diminution de la valorisation énergétique au profit de la valorisation matière. Elle a entraîné une révision systématique de tous les plans départementaux.

Le saviez-vous ?

La première usine de traitement des ordures ménagères de la région parisienne, déjà implantée à Saint-Ouen, date de 1896. Cette innovation venait quelques années après la fameuse invention du préfet parisien Eugène Poubelle, en 1884. Le SYCTOM, quant à lui, a été créé un siècle plus tard, en 1984. Il comprenait alors 70 communes adhérentes.

A noter en 2003

L'intercommunalité progresse en Ile-de-France, notamment sur le territoire du SYCTOM. En effet, deux structures y ont été mises en place le 1^{er} janvier 2003 : les communautés d'agglomération *Arc de Seine* et *Hauts de Bièvre* (Hauts-de-Seine). Elles suivent la communauté d'agglomération *Plaine Commune*, le syndicat intercommunal SEAPFA (tous deux en Seine-Saint-Denis) et la communauté de communes *Grand Parc* (Yvelines). Le 1^{er} janvier 2004, elles ont été rejointes par les communautés de communes *Charenton-le-Pont - Saint-Maurice* (Val-de-Marne) et *Val de Seine* (Hauts-de-Seine).

→ Le centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen aujourd'hui.



Récapitulatif des communes et syndicats primaires par département

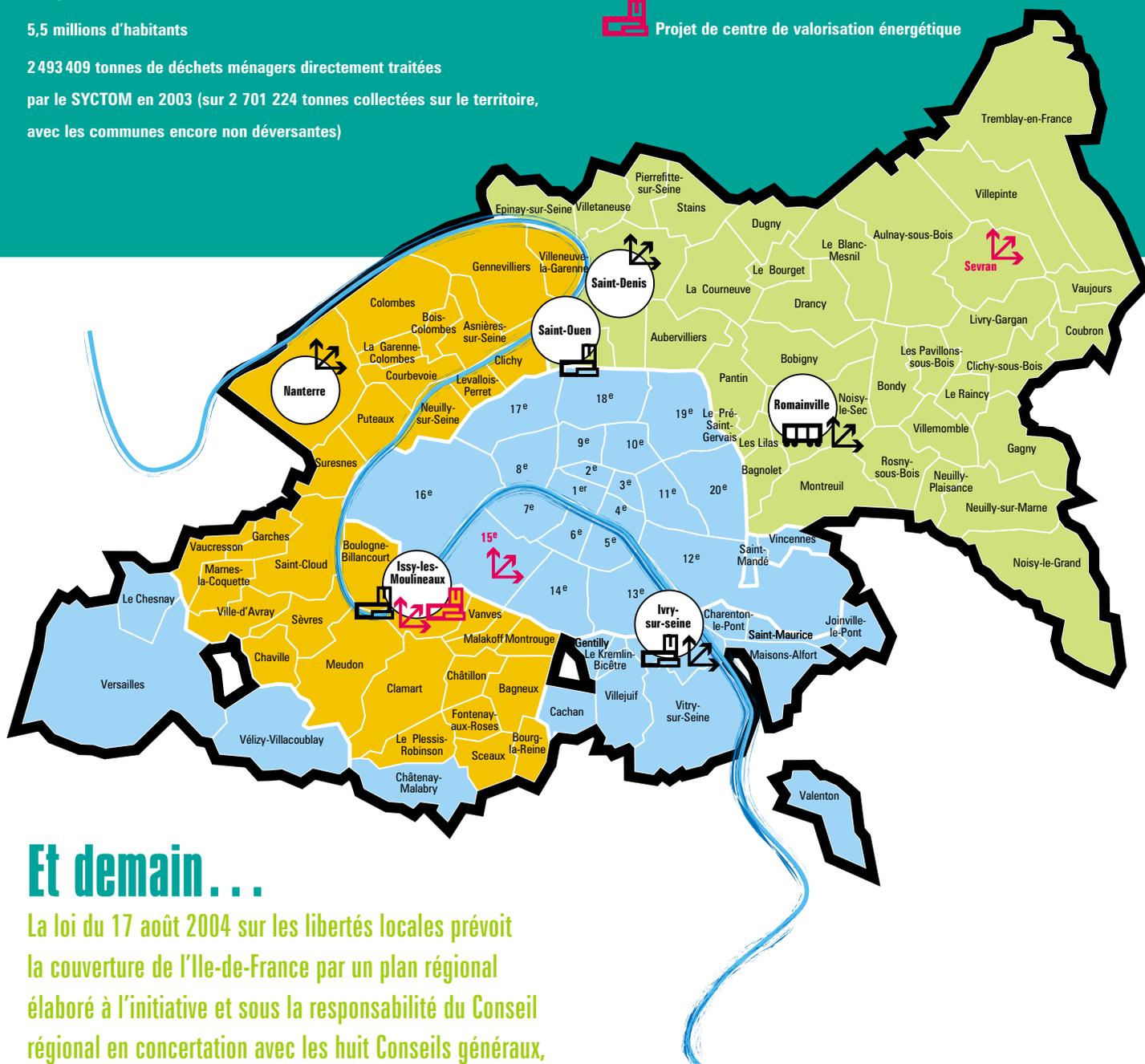
- 18 communes adhérentes directes
- 33 communes adhérentes par l'intermédiaire du SYELOM (Syndicat mixte des Hauts-de-Seine)
- 38 communes adhérentes par l'intermédiaire du SITOM 93 (Syndicat primaire de Seine-Saint-Denis)

5 départements : 75, 92, 93, 94, 78

5,5 millions d'habitants

2 493 409 tonnes de déchets ménagers directement traitées par le SYCTOM en 2003 (sur 2 701 224 tonnes collectées sur le territoire, avec les communes encore non déversantes)

-  Centre de valorisation énergétique
-  Centre de transfert
-  Centre de tri
-  Projet de centre de tri
-  Projet de centre de valorisation énergétique



Et demain...

La loi du 17 août 2004 sur les libertés locales prévoit la couverture de l'Île-de-France par un plan régional élaboré à l'initiative et sous la responsabilité du Conseil régional en concertation avec les huit Conseils généraux, l'État pouvant demander une nouvelle délibération sur un projet de plan.





Les déchets traités par le SYCTOM

UNE DIVERSIFICATION DES MODES DE TRAITEMENT

Avec près de **2 500 000 tonnes de déchets ménagers accueillies**, le SYCTOM connaît une stabilité du volume traité par rapport à 2002, alors que la collecte sélective continue de progresser.

A noter en 2003

L'ensemble des communes du SYCTOM pratique désormais la collecte sélective. Durant l'année 2003, celle-ci a été complétée ou mise en place sur quatre communes : Bourg-la-Reine, Châtillon, Les Lilas et Maisons-Alfort.

→ Tri des collectes sélectives en vue du recyclage.



Une stabilité des tonnages traités

L'évolution des tonnages de déchets ménagers a subi tout au long du siècle dernier une tendance à la hausse avec, entre 1993 et 2003, une augmentation de 20,6 %, passant de 403 kg/an/hab à 486 kg/an/hab. Celle-ci n'est toutefois pas constante, puisque le gisement a connu une stagnation relative dans le courant des années 1990, avant de repartir à la hausse depuis l'année 2000, avec un léger décrochage en 2002.

Sur les 2,7 millions de tonnes de déchets ménagers collectées sur le territoire du SYCTOM, 2,5 millions sont directement traitées par le Syndicat, soit 92 % du total.

En 2003, le total des déchets traités par le SYCTOM est resté stable, passant de 2 469 521 tonnes en 2001 à 2 493 409 tonnes enregistrées en 2003.

Dans un contexte général de diminution des tonnages de déchets sur le territoire du SYCTOM (2,8 millions de tonnes en 2002), qui est liée à la mauvaise conjoncture économique, la quantité des déchets ménagers traitée par le SYCTOM est restée stable en 2003. Cette stabilité s'explique par le fait que six communes auparavant "non déversantes" ont apporté en 2003 leurs collectes au SYCTOM (88 877 tonnes).

Et demain...

Cette évolution pose le problème des capacités de traitement à mettre en œuvre par le SYCTOM dans les années à venir, aussi bien dans le domaine de la valorisation matière que dans celui de la valorisation énergétique.

Six sources de déchets à traiter par le SYCTOM

Les déchets collectés par les différentes communes ou syndicats adhérents proviennent de six sources distinctes.

- Les collectes d'ordures ménagères dites traditionnelles concernent les déchets placés en mélange dans une poubelle par l'utilisateur.
 - Les collectes sélectives concernent les déchets à recycler préalablement séparés par les usagers. Dirigés vers des centres spécialisés, ils y subissent un tri mécanique et manuel avant d'être confiés à des industriels du recyclage pour une valorisation matière. Il s'agit principalement des emballages ménagers recyclables comme les bouteilles en plastique, les cartons de lessive ou les boîtes de conserve, des bouteilles ou bocaux en verre, et enfin des journaux, prospectus ou magazines. On distingue les collectes sélectives en porte-à-porte ou par apport volontaire. Il est à noter que le verre ne transite pas par les installations du SYCTOM. Il reste à la responsabilité des communes et est récupéré directement par les verriers.
 - Les objets encombrants sont des déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur poids et de leur volume, ne peuvent pas être pris en charge par les collectes usuelles (mobilier usagés...).
 - Les déchets apportés dans les déchetteries (le SYCTOM en propose trois aux usagers, installations associées aux équipements de traitement) comprennent à la fois des encombrants, des déchets toxiques en petites quantités ou des déchets divers non pris en charge par les collectes d'ordures ménagères ou sélectives (gravats, bois...).
 - Les déchets verts sont issus de l'entretien des jardins et des espaces verts (tontes de gazon, feuilles, branchages, etc.). Ils proviennent des communes effectuant une collecte spécifique ou des apports en déchetteries.
 - Enfin, les DIB (déchets industriels banals) sont les déchets provenant des activités professionnelles de l'artisanat, du commerce ou des PME, qui continuent d'être collectés avec les ordures ménagères (papiers de bureau, cartons, plastiques, etc.) et sont considérés comme étant "assimilables" aux ordures ménagères. En raison d'un déficit de capacités de traitement, le SYCTOM a décidé de n'en traiter plus qu'une part minimale, n'acceptant plus que certains DIB issus d'associations ou organismes publics (gendarmerie, pompiers...).
- Rappelons que le décret du 13 juillet 1994 rend obligatoire pour les entreprises de valoriser ces déchets pour ce qui concerne les emballages.





→ Le geste du tri concerne désormais l'ensemble des habitants du territoire du SYCTOM.

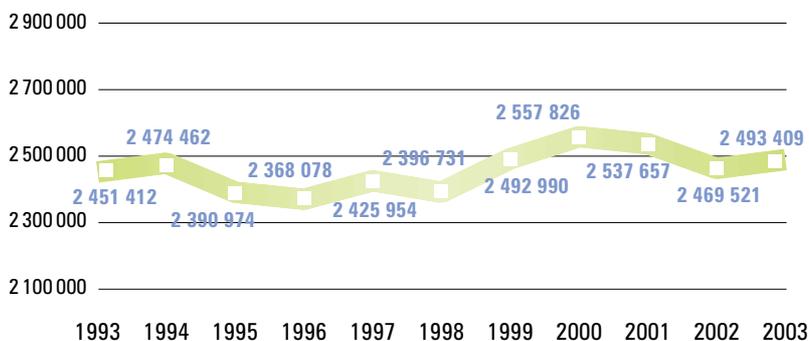
Forte progression des collectes sélectives + 24 %

Désormais, l'ensemble des habitants du territoire du SYCTOM pratique le tri sélectif. Ce mode de collecte a connu depuis le début des années 1990 une montée en puissance progressive, qui a fait passer les quantités collectées de 18 799 tonnes en 1993 à 130 146 tonnes en 2003. Cette augmentation a été de 7,26 % en 2001, de 14,16 % en 2002 et enfin de 23,09 % en 2003, avec sa mise place dans l'ensemble des arrondissements parisiens.

Les collectes traditionnelles restent encore largement prépondérantes, puisqu'elles représentent 85 % des déchets directement réceptionnés et traités par le SYCTOM. Il faut toutefois rappeler que ce pourcentage était de 89,05 % en 1993. Cet état de fait s'explique largement par la prédominance sur le territoire du SYCTOM de l'habitat collectif vertical, où les collectes sélectives sont traditionnellement plus difficiles à mettre en place et à optimiser.

Si le tonnage des encombrants augmente de façon modérée (183 842 tonnes en 2003 contre 177 242 tonnes en 2002), il faut souligner la montée en puissance, depuis une dizaine d'années, des déchets apportés en déchetteries, dont une part importante de gravats. De 9 410 tonnes en 1993, on est en effet passé à 52 182 tonnes en 2003, même si les tonnages apportés ont connu un certain tassement conjoncturel au cours de l'année écoulée (-12,16 %).

Evolution des quantités de déchets traités par le SYCTOM (en tonnes, tous déchets confondus)

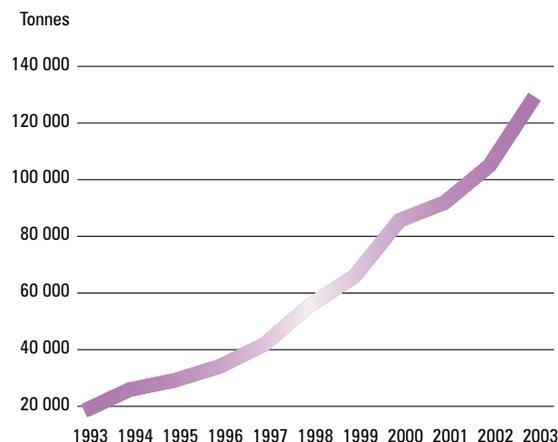


La comparaison avec les chiffres des années précédentes est toutefois délicate en raison d'un travail plus précis de comptabilisation des tonnages traités, en particulier afin de ne pas comptabiliser deux fois les tonnages des refus de tri, même si ceux-ci nécessitent un deuxième traitement.

Et demain...

Refusant de considérer comme inéluctable la croissance continue des déchets ménagers, le SYCTOM a décidé de s'engager dès 2004 dans une politique active de prévention et de réduction des quantités à traiter.

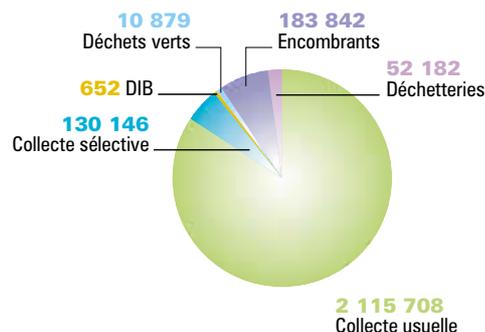
Evolution des tonnages issus de la collecte sélective



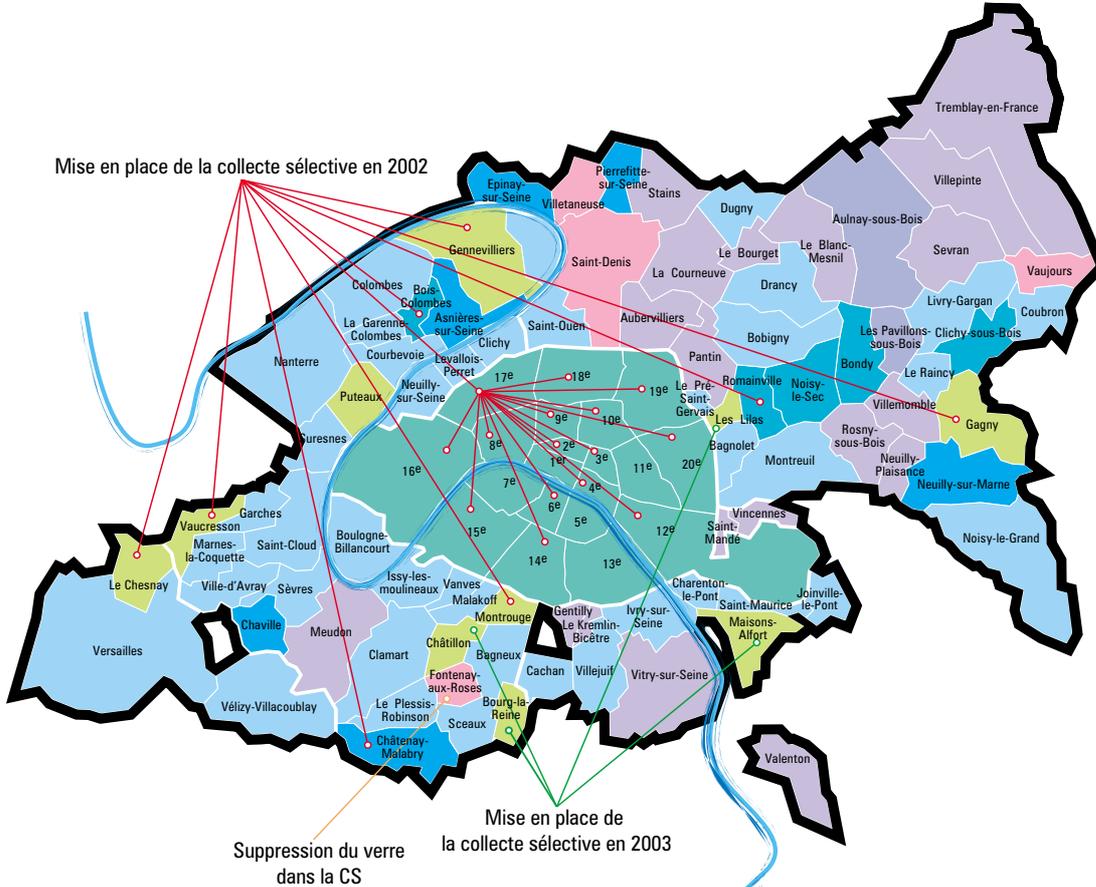
Des évolutions parallèles

L'évolution des collectes sélectives dans un contexte de baisse du gisement total se retrouve sur l'ensemble du territoire du SYCTOM. La ville de Paris pèse d'un poids relatif élevé, puisque environ la moitié du tonnage global des déchets ménagers est produite par les Parisiens. De ce point de vue, il faut souligner qu'entre 2000 et 2003, le gisement d'ordures ménagères (en mélange) de la capitale a baissé de 9 %, alors que le tonnage des collectes sélectives faisait plus que doubler (+110 %). Les mêmes tendances peuvent s'observer de Bagneux (respectivement -8,5 % et +41 %) à Issy-les-Moulineaux (-6,8 % et +28 %) en passant par Villeneuve-la-Garenne (-3 % et +42 %).

Répartition des différents modes de collecte en 2003



Mise en place de la collecte sélective en 2002



Evolution des tonnages de collectes sélectives par commune entre 2002 et 2003

- Communes non déversantes
- Baisse de -35 à -10 %
- Baisse de -10 à -5 %
- Baisse de -5 à 0 %
- Hausse de 0 à +10 %
- Hausse de +10 à +25 %
- Hausse de +25 à +50 %
- Hausse de +50 à +100 %
- Hausse de +100 à +150 %

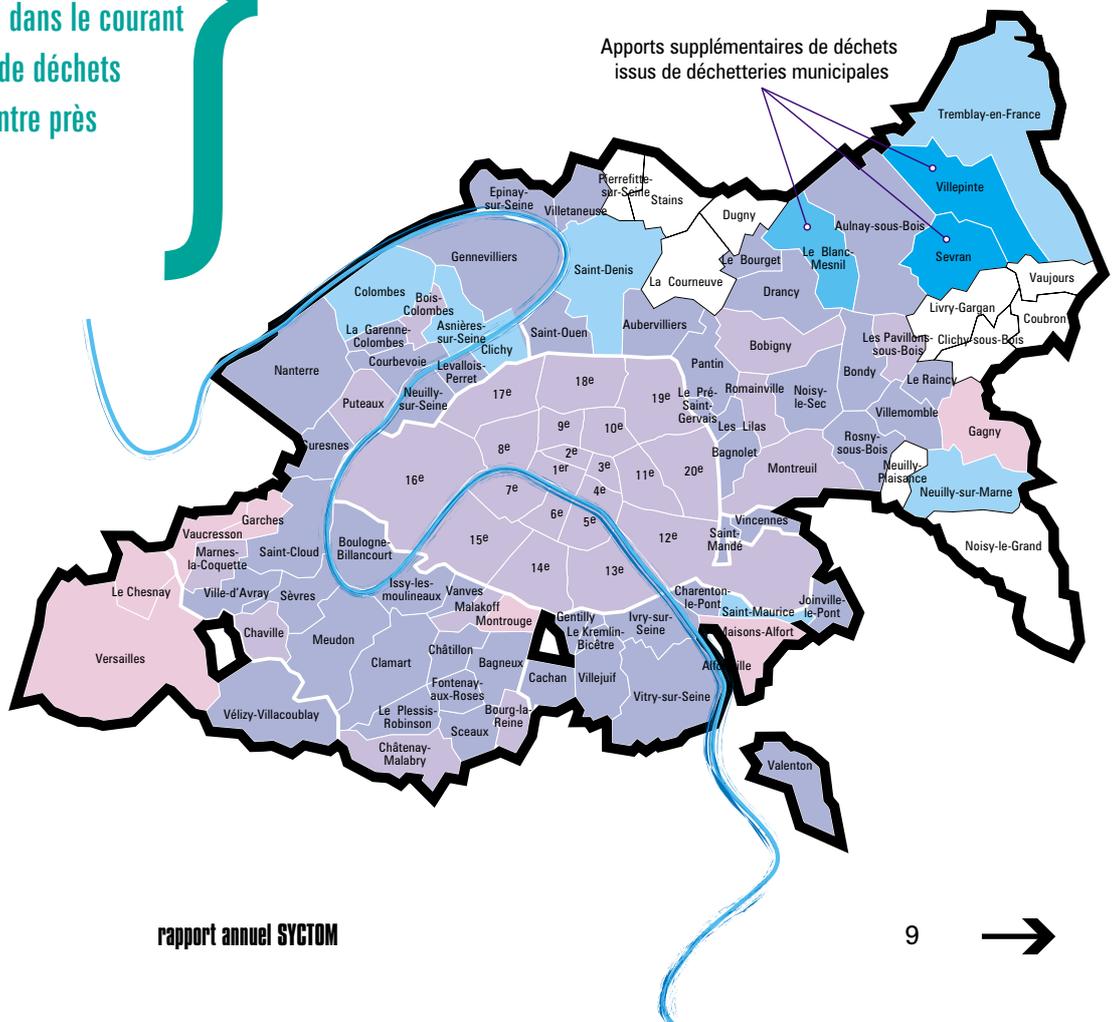
Suppression du verre dans la CS
Mise en place de la collecte sélective en 2003

A noter en 2003

Afin de mieux gérer ses capacités de traitement au service des habitants, le SYCTOM n'a plus accepté dans le courant de l'année que 652 tonnes de déchets industriels banals (DIB), contre près de 90 000 tonnes en 1993.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères par commune entre 2002 et 2003

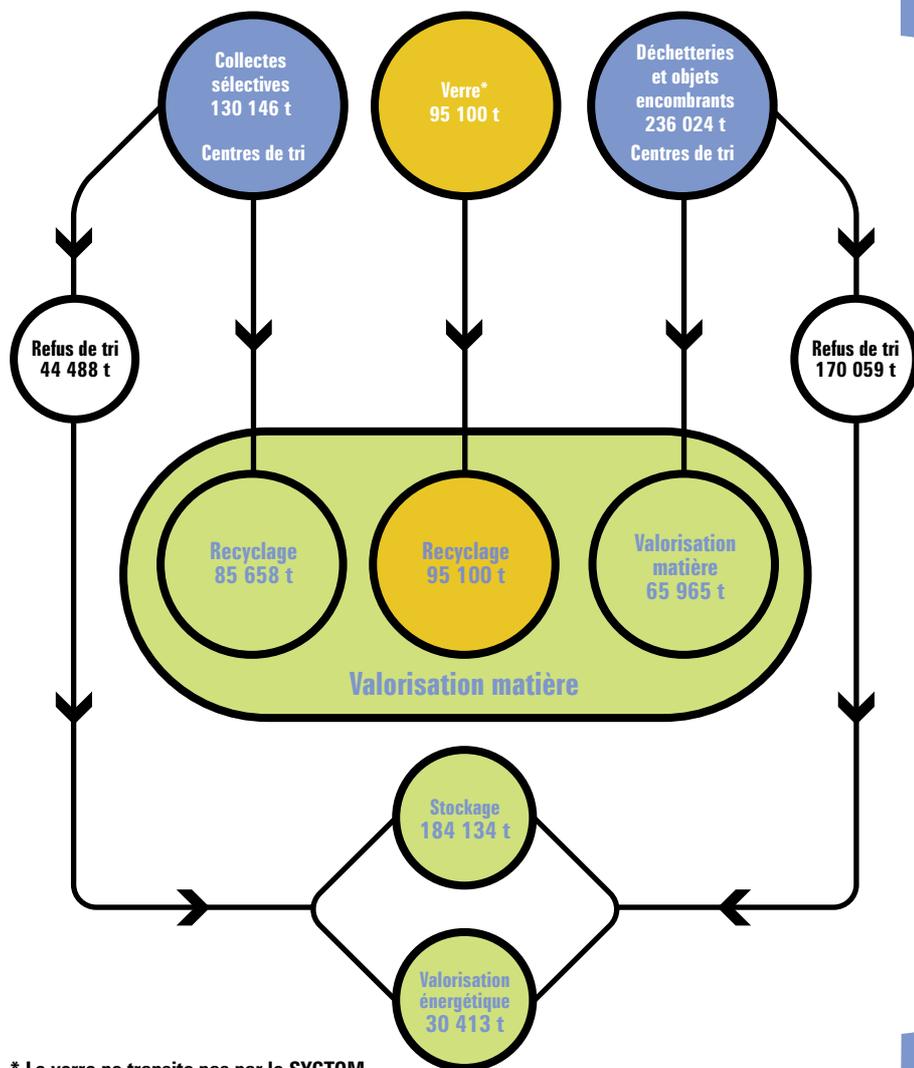
- Communes non déversantes
- Baisse de -15 à -10 %
- Baisse de -10 à -5 %
- Baisse de -5 à 0 %
- Hausse de 0 à +5 %
- Hausse de +5 à +10 %
- Hausse de +10 à +50 %



{ Tri et recyclage

**GRÂCE AU RECYCLAGE
DU PAPIER, VINCENT
"RÉUTILISE" SON MAGAZINE
D'IL Y A DEUX MOIS**

Le tri-recyclage a poursuivi sa croissance en 2003, **avec 24% de plus qu'en 2002**. Après traitement, les déchets triés permettent de fabriquer des journaux, des fibres textiles, des objets en fer ou en aluminium, des bouteilles, des meubles de jardin, etc.



* Le verre ne transite pas par le SYCTOM.

La valorisation matière, ou recyclage, permet de substituer un déchet à de la matière première vierge dans les processus de production. La fabrication de pâte à papier à partir de vieux journaux ou le recyclage du verre en sont les illustrations les plus connues.

130 146 tonnes traitées Montée en puissance du tri en vue du recyclage : une évolution de 24 % au titre des collectes sélectives

La valorisation matière consiste à récupérer dans le gisement de déchets certains matériaux et à les confier à des industriels qui les réutilisent comme matière première. Les déchets traités de cette manière sont issus de la collecte sélective, mais aussi de l'enlèvement des encombrants ou encore des dépôts en déchetteries. Les déchets issus des collectes sélectives (emballages et journaux/magazines) sont expédiés en vrac dans des centres de tri où l'on commence par en extraire le fer (grâce à des électroaimants) et l'aluminium (grâce à un procédé appelé courant de Foucault). Le tri est ensuite affiné par des procédés mécaniques et achevé manuellement. Les différents matériaux peuvent alors être conditionnés et expédiés vers leurs filières respectives. Parmi les objets encombrants et déchets reçus en déchetteries, les métaux, cartons et le bois sont les principaux éléments valorisés.

→ Dans le centre de tri, les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux.



Certains déchets empruntant cette filière sont impropres à la valorisation matière : déchets souillés, emballages comportant carton et plastique mélangés, etc. Il s'agit des refus de tri, qui peuvent être dirigés vers des centres de valorisation énergétique ou considérés comme des déchets ultimes.



Les centres de tri de collectes sélectives et d'encombrants mobilisés par le SYCTOM



Centre de tri d'objets encombrants de Saint-Denis
1 339 590 habitants desservis
 Reçues : 55 827 tonnes d'encombrants,
 7 135 à la déchetterie
 Valorisées : 7 478 tonnes
 Exploitant : Génériss

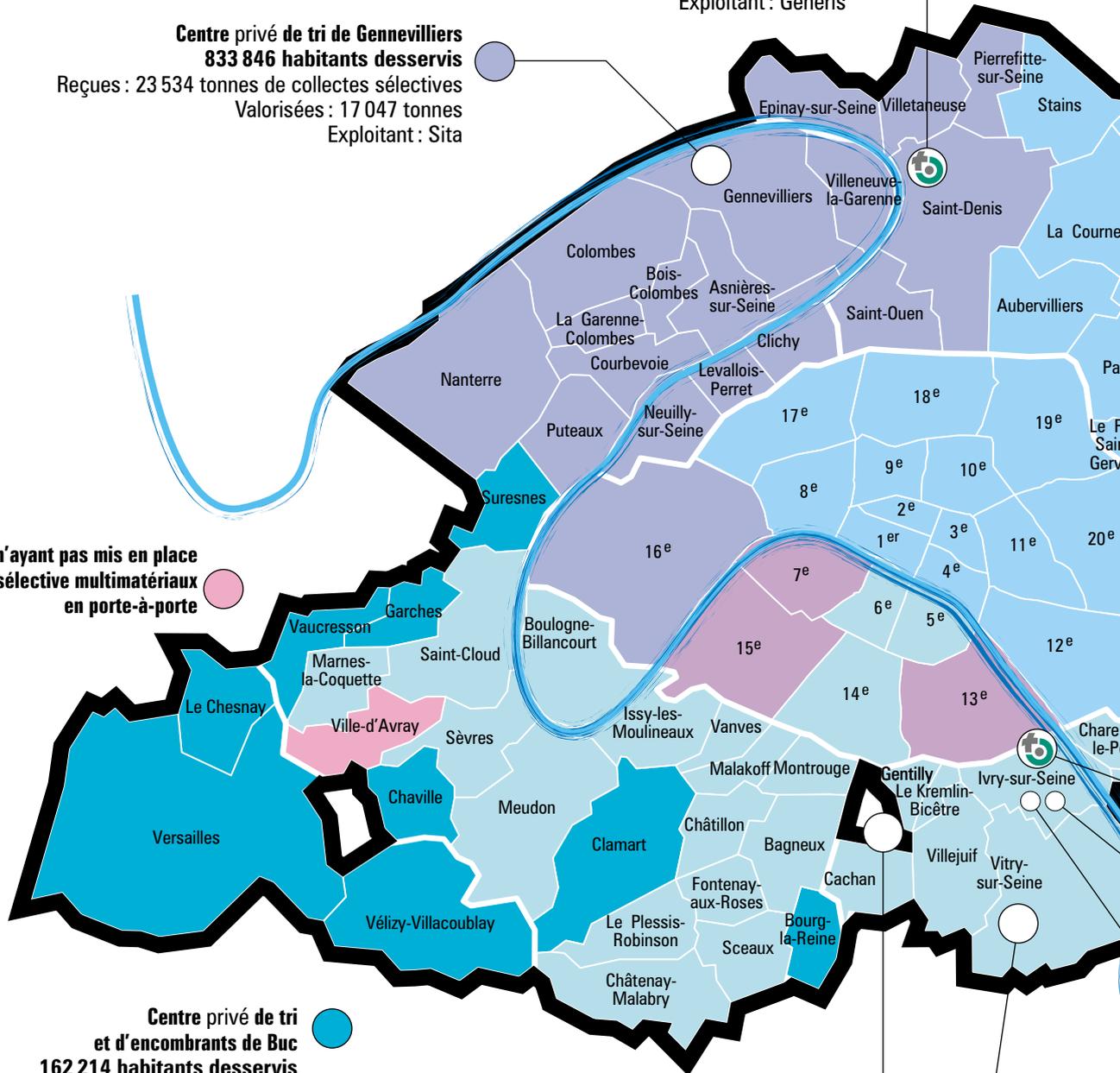
Centre privé de tri de Gennevilliers
833 846 habitants desservis
 Reçues : 23 534 tonnes de collectes sélectives
 Valorisées : 17 047 tonnes
 Exploitant : Sita

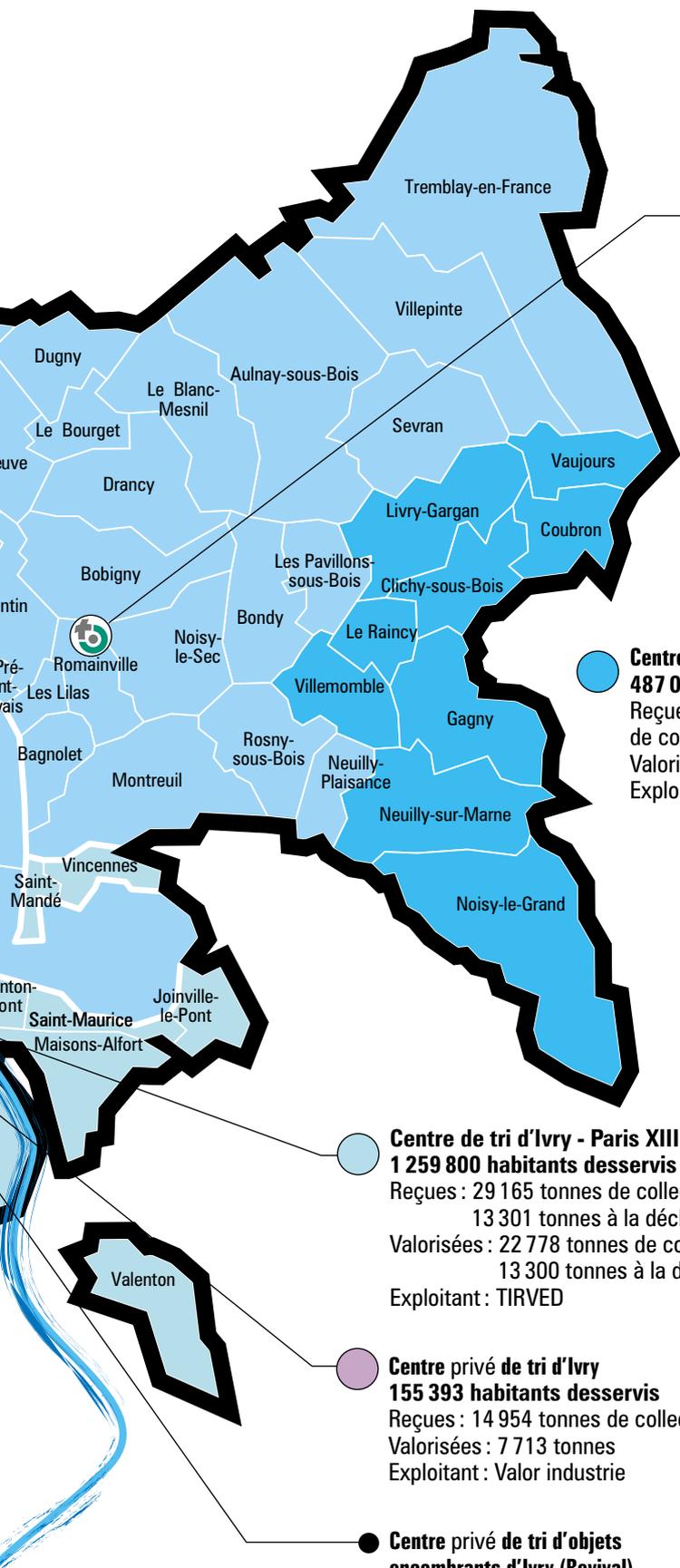
Commune n'ayant pas mis en place la collecte sélective multimatériaux en porte-à-porte

Centre privé de tri et d'encombrants de Buc
162 214 habitants desservis
 Reçues : 11 568 tonnes de collectes sélectives,
 11 603 tonnes d'encombrants
 Valorisées : 7 856 tonnes de collectes sélectives,
 1 441 tonnes d'encombrants
 Exploitant : Nicollin

Centre privé de tri d'objets encombrants d'Arcueil
 Reçues : 3 072 tonnes
 Valorisées : 3 405 tonnes
 Exploitant : Sita

Centre privé de tri de Vitry-sur-Seine
 Reçues : 168 tonnes de collectes sélectives
 Valorisées : 165 tonnes
 Exploitant : Sita / CRR





Centre de tri de Romainville
2 217 345 habitants desservis

Reçues : 42 411 tonnes de collectes sélectives,
 31 746 tonnes à la déchetterie,
 72 045 tonnes d'encombrants.
 Valorisées : 24 209 tonnes de collectes sélectives,
 15 860 tonnes à la déchetterie,
 36 046 tonnes d'encombrants
 Exploitant : Généris

→ Presse à balles installée
 à Ivry - Paris XIII.



Centre privé de tri de Chelles
487 085 habitants desservis

Reçues : 7 450 tonnes
 de collectes sélectives
 Valorisées : 5 920 tonnes
 Exploitant : Généris

Centre de tri d'Ivry - Paris XIII
1 259 800 habitants desservis

Reçues : 29 165 tonnes de collectes sélectives,
 13 301 tonnes à la déchetterie
 Valorisées : 22 778 tonnes de collectes sélectives,
 13 300 tonnes à la déchetterie
 Exploitant : TIRVED

Centre privé de tri d'Ivry
155 393 habitants desservis

Reçues : 14 954 tonnes de collectes sélectives
 Valorisées : 7 713 tonnes
 Exploitant : Valor industrie

**Centre privé de tri d'objets
 encombrants d'Ivry (Revival)**

Reçues : 15 793 tonnes
 Valorisées : 3 339 tonnes
 Exploitant : Revival

A noter en 2003

Une nouvelle presse à balles a été installée dans le centre d'Ivry - Paris XIII, afin d'optimiser la sécurité des opérateurs et l'évacuation des matériaux triés vers les filières de recyclage.



Accompagner la montée en puissance des collectes sélectives

Après avoir ouvert en 1993 le premier centre de tri mécanisé de grande capacité en France, le SYCTOM a poursuivi une démarche d'extension de ses capacités de tri pour répondre à la montée en puissance des collectes sélectives multimatériaux. Le verre est collecté à part (en apport volontaire ou en collecte sélective, dans des conteneurs destinés exclusivement au verre) et peut être expédié directement chez le repreneur sans faire l'objet d'un traitement spécifique. Il ne transite donc pas par les centres de tri du SYCTOM. Néanmoins, quelques centaines de tonnes de verre, qui ne représentent qu'une part marginale du gisement, sont réceptionnées dans ses centres.

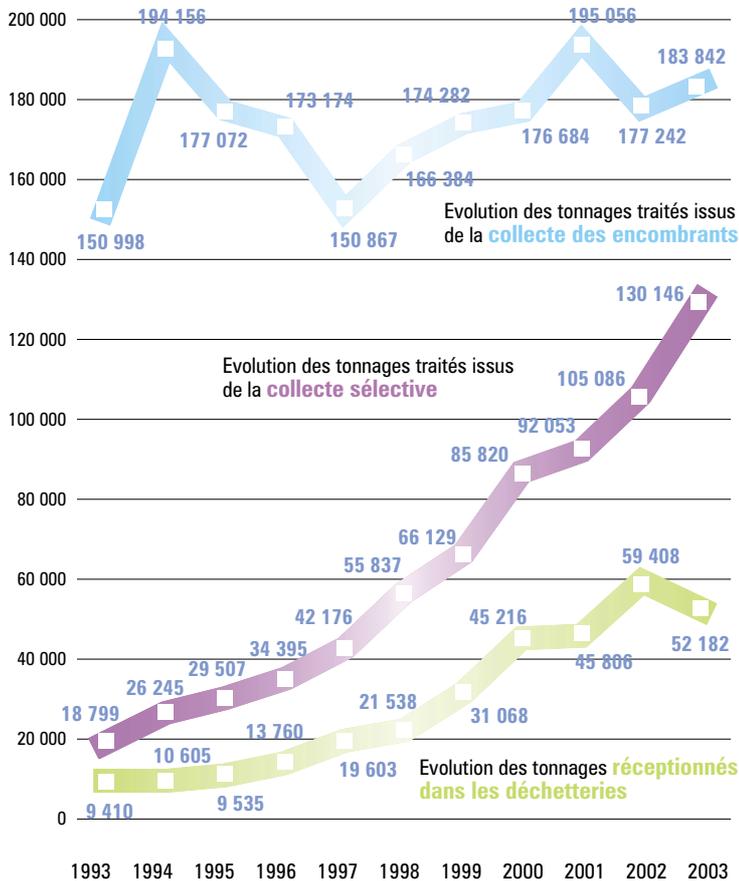
Bilan des collectes sélectives des centres de tri (tous centres confondus)

Tonnages réceptionnés	130 146 tonnes
Valorisation par matériaux	
Journaux/magazines	46 424 tonnes
Gros de magasin	15 692 tonnes
Emballages ménagers recyclables*	11 765 tonnes
Plastiques	6 485 tonnes
Cartons divers	2 605 tonnes
Emballages acier	1 741 tonnes
Briques alimentaires	476 tonnes
Verre	294 tonnes
Divers	158 tonnes
Emballages aluminium	18 tonnes
Total	85 658 tonnes
Taux de valorisation	65,82 %

* EMR : emballages alimentaires en carton fin et léger.
Ex. : lessive, paquets de gâteaux, emballages carton yaourt...



Evolution des tonnages traités par le SYCTOM



Au total pour 2003, les collectes sélectives ont concerné la presque totalité de son territoire d'intervention, et ont permis de collecter 129 346 tonnes de déchets recyclables. Cette quantité a connu une augmentation significative puisqu'elle est passée de 19 000 tonnes en 1993 à plus de 130 000 tonnes en 2003. La montée en puissance devrait se poursuivre pendant plusieurs années, et le SYCTOM accompagnera ce mouvement en continuant de développer de nouveaux centres de tri. Ceux-ci viendront compléter les trois centres déjà en service. Pour 2003, il a encore été nécessaire de recourir à des capacités de traitement privées, fournies par des centres extérieurs au SYCTOM.





→ Balles de journaux/magazines.

→ Centre de tri des objets encombrants à Saint-Denis.



Bilan des centres de tri des encombrants (tous centres confondus)

Réceptionné	183 842 tonnes
Valorisé	35 849 tonnes
Taux de valorisation	19,50 %

Les centres du SYCTOM

Avant l'ouverture du centre de Nanterre en 2004, le SYCTOM comptait en 2003 deux centres de tri des collectes sélectives. Le plus ancien est celui de Romainville, qui regroupe un centre de transfert, qui a pour fonction de réguler les flux de déchets, entre les centres de traitement, un centre de tri et une déchetterie.

Le centre de tri, qui accueille d'une part des collectes sélectives et d'autre part des objets encombrants, a réceptionné une capacité théorique de 140 000 tonnes par an et a réceptionné 146 232 tonnes en 2003.

Le centre d'Ivry - Paris XIII est le premier centre multifilières de l'Agglomération parisienne, opérationnel depuis 1997. Outre une unité de valorisation énergétique, il comprend un centre de tri et une déchetterie. Le centre de tri est d'une capacité effective de 30 000 tonnes, avec trois chaînes de tri.

La montée en puissance et la croissance des résultats de collecte sélectives, amènent le SYCTOM à recourir provisoirement par marchés publics à cinq centres de tri privés pour le traitement des collectes sélectives. Ils sont situés à Buc, Chelles, Gennevilliers, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine. Ils ont accueilli 57 740 tonnes de déchets en 2003.



A noter en 2003

715 080 euros ont été investis pour le réaménagement des espaces extérieurs du centre de Romainville : réaménagement de la voirie et éclairage extérieurs, élargissement de la voie de desserte liée à la déchetterie pour réduire le temps d'attente, aménagement d'une voirie de desserte interne réservée aux véhicules d'exploitation, création d'un parking pour les engins d'exploitation et le personnel, réaménagement des espaces verts. La structure de la chaussée est composée de produits issus de mâchefers.

Parallèlement, un crible à étoile a été mis en service afin d'optimiser le rendement. Avec une meilleure séparation des corps creux et des corps plats, cet équipement permet ensuite un tri manuel plus efficace.





→ Fosse des ordures ménagères. Centre de transfert de Romainville.

Encombrants et déchetteries

Les encombrants sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, qui en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être captés par les collectes traditionnelles ou sélectives. Il s'agit principalement d'appareils électroménagers et de mobilier. Ils sont collectés par les municipalités et dirigés vers les divers centres de tri équipés pour les recevoir. Le SYCTOM en compte aujourd'hui deux : Romainville et Saint-Denis. Le surplus est traité dans des centres privés situés à Ivry, Arcueil et Buc. Le SYCTOM compte également trois déchetteries situées dans l'enceinte des centres d'Ivry - Paris XIII, de Romainville et de Saint-Denis.

A noter en 2003

Conformément au plan départemental d'élimination des déchets de Paris, le SYCTOM étudie différentes possibilités d'implantation de centres de tri sur le territoire de la capitale, après le centre de Paris XV. Ces études portent sur trois sites potentiels : quartier des Batignolles (17^e), gare de l'Évangile (18^e) et site "Danzas" (12^e).

Bilan des déchetteries

Tonnages réceptionnés	52 182 tonnes
Valorisé	30 116 tonnes
Taux de valorisation	57,71 %

Le nouveau centre Haute Qualité Environnementale (HQE) à Nanterre

Pour limiter le recours à des centres de traitement extérieurs, tout en accompagnant la montée en puissance du tri, le SYCTOM a étudié la construction de nouveaux centres de tri. Le premier à être achevé est le centre de tri de Nanterre, qui est opérationnel depuis juin 2004. Il a une capacité de tri nominale de 30 000 tonnes par an pour les multimatériaux et de 10 000 tonnes par an pour les monomatériaux, traitant ainsi les collectes sélectives d'un million d'habitants de l'Ouest parisien. Situé dans la ZAC des Guillaeries à Nanterre (sur un terrain du Port Autonome de Paris), sa construction a démarré en novembre 2002 et s'est faite selon des principes de Haute Qualité Environnementale (HQE) en cohérence avec les objectifs de développement durable du SYCTOM. Il a été conçu de façon à mettre en œuvre les technologies les plus performantes au service de l'environnement. Différents critères ont ainsi été étudiés et appliqués : choix raisonné des procédés et produits de construction ; utilisation de l'énergie solaire et conception novatrice des postes de travail. Dès les phases de conception, comme dans tout nouveau projet lancé par le SYCTOM, il a été engagé une démarche informative et participative avec la population, les associations et différents partenaires. Cette volonté s'est concrétisée par la signature le 14 mai 2003 de la "Charte Qualité Environnementale", élaborée conjointement avec la municipalité de Nanterre. Elle concerne plusieurs aspects environnementaux : impacts visuels, circulation, bruit, propreté, gestion de l'eau, gestion des déchets...



→ Nouveau centre de tri des collectes sélectives à Nanterre.

Les matériaux récupérés à l'issue de l'incinération des déchets font également l'objet d'une valorisation matière : les mâchefers (444 595 tonnes), le fer (43 857 tonnes) et l'aluminium (2660 tonnes). Ces deux métaux sont extraits des mâchefers et envoyés en sidérurgie pour y être recyclés. Quant aux mâchefers, ils sont valorisés en technique routière (notamment la réalisation des sous-couches de routes) après maturation.

→ Site du futur centre de tri des collectes sélectives à Sevrans.



Les projets du SYCTOM

D'autres projets à moyen terme visent à compléter les capacités de tri du SYCTOM. Il faut en tout premier lieu noter le centre de tri faisant partie du futur site multifilières d'Isséane, destiné à remplacer le centre de valorisation énergétique d'Issy-les-Moulineaux. La mise en service de ce centre de tri est prévue pour fin 2007. Par ailleurs, le centre de tri de Sevrans ayant fait l'objet d'un avis favorable du conseil municipal de Sevrans en avril 2003, le SYCTOM a acquis le terrain au mois de décembre. D'une capacité prévue de 10 000 tonnes, pour un bassin versant de 410 000 habitants, il sera mis en service vers mi-2006. Les travaux, ainsi que l'exploitation, feront l'objet d'une charte de qualité environnementale, qui sera signée entre le SYCTOM et la commune à l'automne 2004.

Le centre de tri de Paris XV a connu en 2003 ses premières études de faisabilité ainsi que la désignation du jury en décembre. Le choix définitif a été délibéré en avril 2004 et les premiers appels à candidatures ont pu être lancés pour ce futur centre de tri d'une capacité de 15 000 tonnes par an, situé à proximité immédiate du site dit de "l'héliport", sur un terrain d'environ 10 000 m².

Les principales filières chargées de la valorisation matière

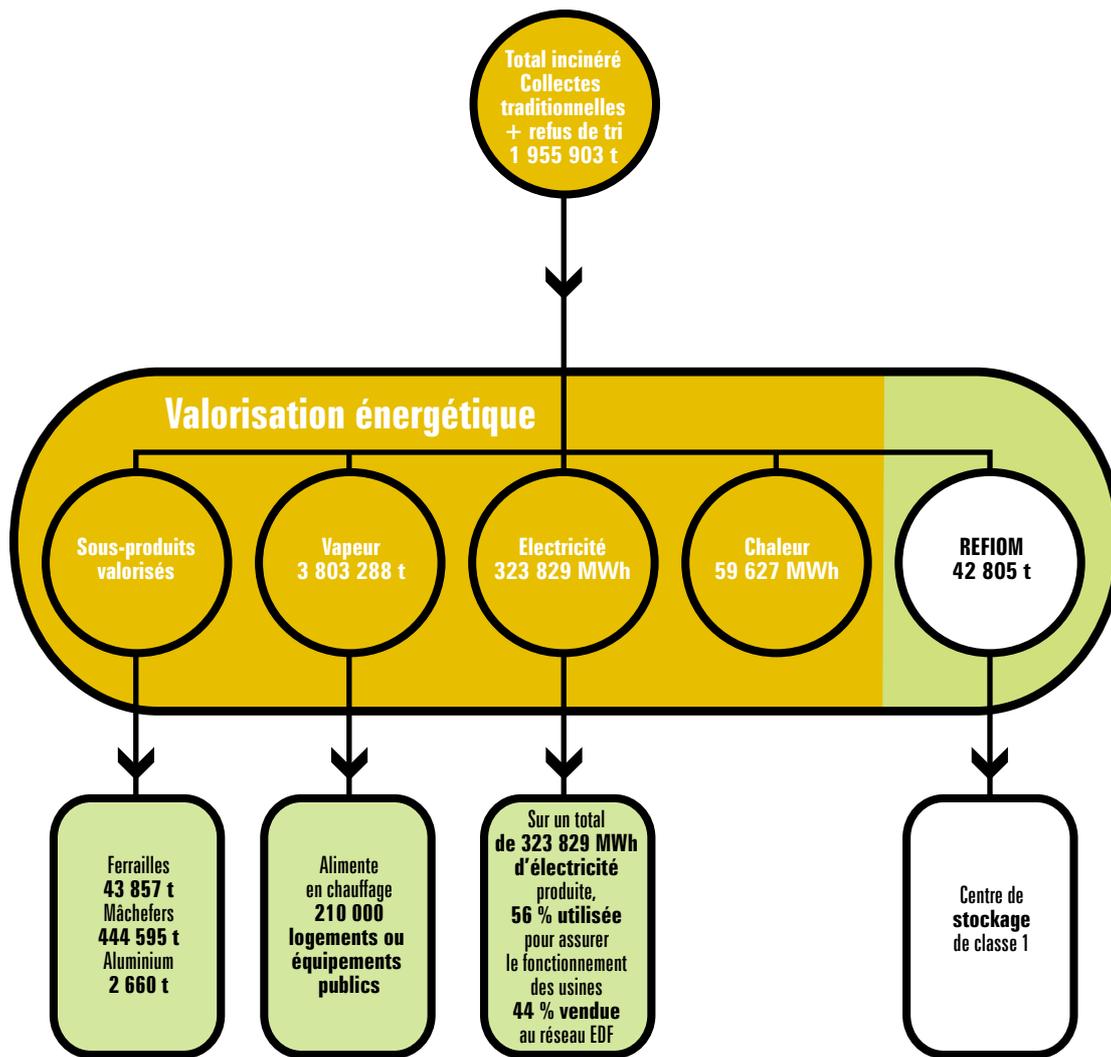
Filière	Entreprises concernées	Nature des déchets
Acier	Sollac	Boîtes de conserve et canettes
Aluminium	France Aluminium Recyclage	Boîtes de conserve et canettes
Emballages liquides alimentaires (ELA)	Revipac	Boîtes de lait, jus de fruits, soupes, etc.
Emballages papier carton	Revipac	Emballages de céréales, lessives, etc.
Plastiques	Valorplast	PVC, PET, PEHD
Verre	Verre Avenir	Bouteilles et bocaux
Journaux et magazines	UPM	Journaux et magazines



{ Valorisation énergétique

CAMILLE PROFITE DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

En 2003, **plus de 210 000 logements** ont été alimentés en chauffage ou en eau chaude par les sites de valorisation énergétique des déchets du SYCTOM. **75 % du gisement francilien d'ordures ménagères** ont été traités par ce mode de traitement.



Tous les spécialistes s'accordent à le reconnaître : aucune filière de traitement n'est supérieure à une autre. Chacune présente des avantages et des inconvénients qui doivent être appréciés en fonction d'un contexte donné : nombre d'habitants, densité et type d'habitat, étendue du territoire concerné, type de déchets produits, etc. Tous ces éléments influent aussi bien sur le bilan économique de chaque filière que sur leur bilan environnemental. Une filière qui semble bien adaptée pour une ville moyenne n'est pas forcément pour une grande zone urbaine.

Et demain...

Méthanisation : la valorisation organique qui produit de l'énergie

La méthanisation est un principe de valorisation des déchets qui, s'il demeure encore assez marginal en France, est appelé à se développer. Ce procédé utilise le principe de la décomposition de la matière organique, comme les déchets verts ou les déchets dit "fermentescibles", par exemple les déchets alimentaires. Elle produit du biogaz qui contient 60 % de méthane et peut facilement être valorisé dans la production d'énergie. Elle produit également du "digestat", à partir duquel peut être élaboré un compost agricole, dont l'utilisation permet de réduire le recours aux engrais minéraux. Enfin, une partie doit être incinérée ou mise en CET. Inscrits dans le Plan d'élimination des déchets de Seine-Saint-Denis, plusieurs sites font l'objet d'études de faisabilité par le SYCTOM pour la réalisation d'une ou deux installations (Neuilly-sur-Marne, Romainville ou Le Blanc-Mesnil).



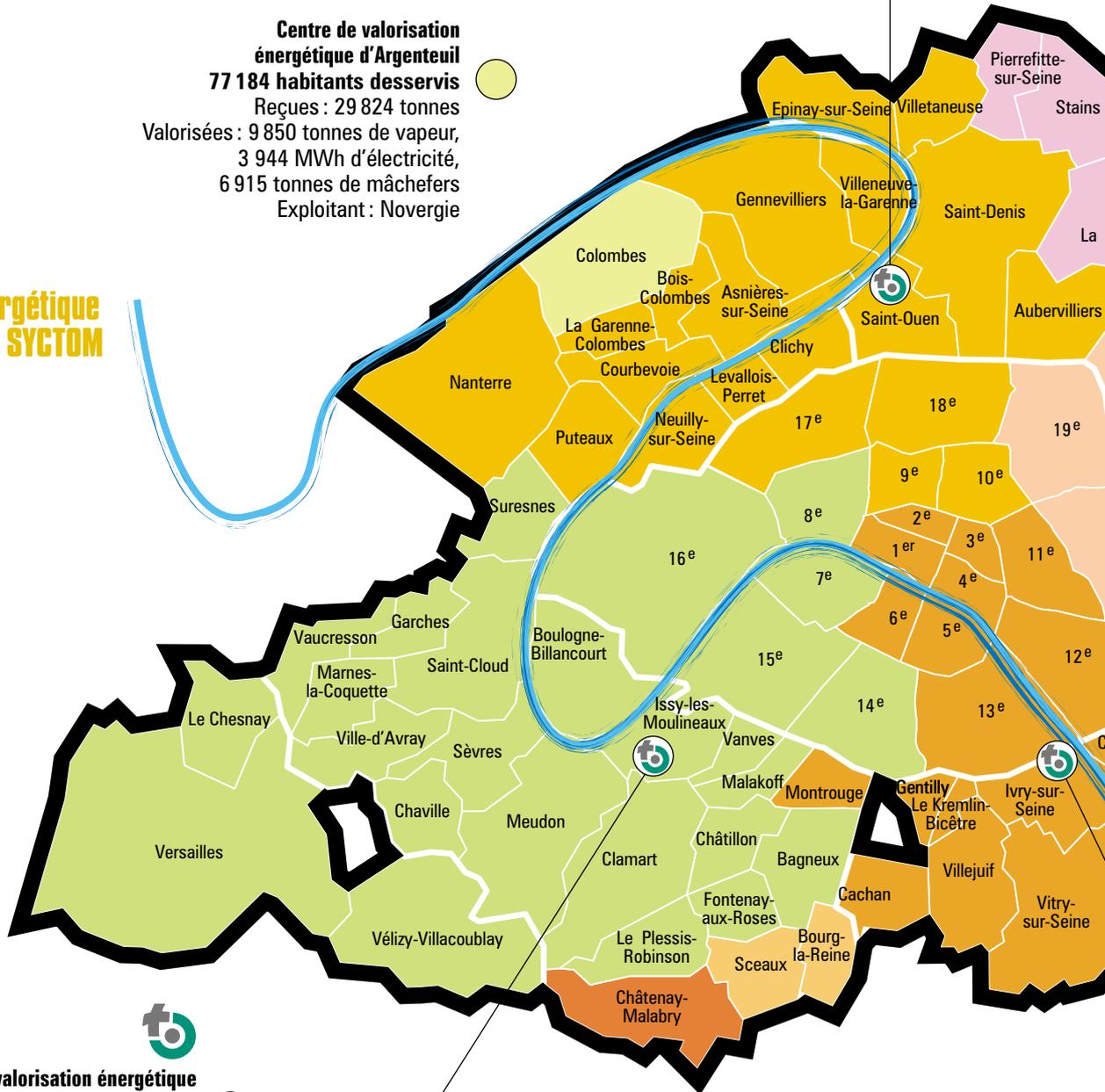


Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen-l'Aumône
 Reçues : 10 608 tonnes issues de transferts
 Valorisées : 2 509 MWh d'électricité,
 2 465 tonnes de mâchefers,
 268 tonnes de ferrailles
 Exploitant : Génériss

Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen
1 152 748 habitants desservis
 Reçues : 621 271 tonnes d'OM
 Valorisées : 1 568 823 tonnes de vapeur,
 22 135 MWh d'électricité,
 144 751 tonnes de mâchefers,
 12 864 tonnes de ferrailles
 Exploitant : TIRU

Centre de valorisation énergétique d'Argenteuil
77 184 habitants desservis
 Reçues : 29 824 tonnes
 Valorisées : 9 850 tonnes de vapeur,
 3 944 MWh d'électricité,
 6 915 tonnes de mâchefers
 Exploitant : Novergie

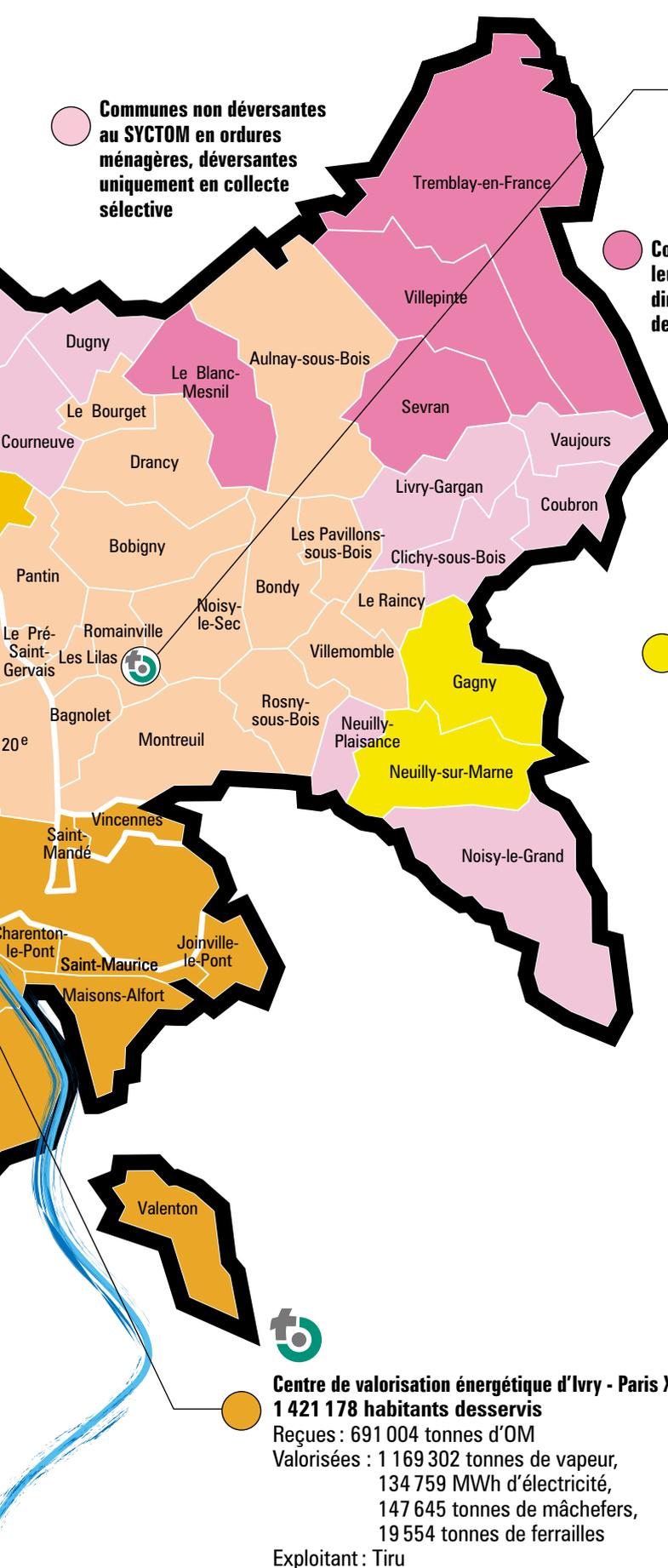
Les centres de valorisation énergétique mobilisés par le SYCTOM



Centre de valorisation énergétique d'Issy-les-Moulineaux
1 134 137 habitants desservis
 Reçues : 535 625 tonnes d'OM
 Valorisées : 1 065 163 tonnes de vapeur,
 41 235 MWh d'électricité,
 126 040 tonnes de mâchefers
 Exploitant : Tiru

Centre de valorisation énergétique de Rungis
69 751 habitants desservis
 Reçues : 11 805 tonnes
 Valorisées : 11 800 MWh de chaleur,
 2 294 tonnes de mâchefers,
 233 tonnes de ferrailles
 Exploitant : SIEVD

Centre de valorisation énergétique de Massy
30 919 habitants desservis
 Reçues : 8 707 tonnes
 Valorisées : 23 400 tonnes de vapeur,
 2 165 tonnes de mâchefers
 Exploitant : Curma



Centre de transfert de Romainville
 848 323 habitants desservis
 Reçues : 321 868 tonnes
 Exploitant : Génériss

Centre de valorisation énergétique de Monthyon
 Reçues : 29 824 tonnes issues de transferts
 Valorisées : 2 490 MWh d'électricité, 1 688 tonnes de mâchefers, 84 tonnes de ferrailles
 Exploitant : Génériss

→ Le centre de valorisation énergétique d'Ivry - Paris XIII.



A noter en 2003

A l'issue du comité du 25 juin 2003, le SYCTOM et la municipalité d'Ivry-sur-Seine ont engagé une réflexion sur la modernisation du site d'Ivry - Paris XIII à l'horizon 2010, afin d'assurer la pérennité d'une solution de traitement efficace et respectueuse de l'environnement. Cette réflexion s'appuiera sur les principes de solidarité, de précaution et de participation.



→ Réception des ordures ménagères dans la fosse, puis alimentation des fours d'incinération.



Valorisation énergétique : le premier mode de traitement des ordures ménagères

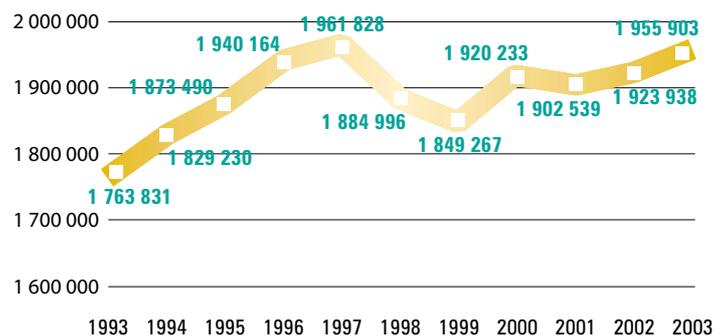
De fait, pour l'Agglomération parisienne, la valorisation énergétique s'est très rapidement imposée comme la meilleure alternative à la mise en décharge des ordures ménagères brutes, peu compatible avec une perspective de développement durable. La valorisation énergétique consiste à extraire d'un gisement de déchets son pouvoir calorifique pour produire de l'énergie d'un côté (vapeur et électricité) et des sous-produits valorisables de l'autre (ferrailles, aluminium et mâchefers utilisés dans les travaux publics). Dans le même temps, les résidus d'incinération sont concentrés dans les cendres et les REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères).

Ce choix de la valorisation énergétique, qui s'est logiquement imposé voici plusieurs décennies pour l'Agglomération parisienne, ne peut être réellement remis en cause par le rôle grandissant du recyclage matière. En effet, même en retirant des déchets des ménages la majeure partie des matières recyclables, la part résiduelle approcherait encore les deux millions de tonnes chaque année. Le problème du traitement de cette part résiduelle resterait alors entier.

La solution de la méthanisation (voir encadré page 19) reste parcelaire et spécifique. Elle ne peut, en tout état de cause, répondre à l'ensemble du problème de traitement des déchets. L'incinération connaît de plus un durcissement des normes européennes et nationales qui garantissent un traitement encore plus respectueux de l'environnement. Les émissions polluantes sont en effet réduites au strict minimum. Le SYCTOM privilégie par ailleurs les transports alternatifs à la route (voies fluviale et ferrée) pour l'évacuation des sous-produits, soit près de 270 438 tonnes de mâchefers évacuées par péniche ou train, ce qui équivaut à

34 000 camions sur les routes. Le bilan environnemental global de la filière reste aujourd'hui le meilleur pour traiter la majeure partie des collectes usuelles de l'Agglomération parisienne et respecter les objectifs de la loi Royal, qui vise à n'autoriser la mise en décharge que des déchets ultimes.

Evolution des tonnages traités par incinération avec valorisation énergétique par le SYCTOM



Et demain...

L'actuelle usine d'Issy-les-Moulineaux sera remplacée par Isséane, le nouveau centre de tri et de valorisation énergétique, situé quai Roosevelt. Le futur centre remplacera l'usine actuelle dont le terrain sera rendu à la Ville de Paris au terme de son exploitation.

→ Futur centre multifilières Isséane.



La valorisation énergétique et matière en 2003 dans les installations du SYCTOM

Vapeur vendue	3 803 288 tonnes
Électricité vendue	207 475 MWh
Chaleur vendue	59 627 MWh
Mâchefers vendus	444 595 tonnes
Ferreux vendus	43 857 tonnes
Non-ferreux vendus	2 660 tonnes
REFIOM	42 805 tonnes

Un bilan énergétique favorable

En 2003, les trois sites de valorisation énergétique du SYCTOM et les six centres privés (*voir page 24*) ont traité 1 955 903 tonnes de déchets, provenant principalement des collectes traditionnelles (en apports directs ou en transfert), mais aussi des refus de tri et des déchets industriels banals, déchets verts et balayures. Les sous-produits générés dans l'année par ces traitements ont représenté 444 595 tonnes de mâchefers dont on a extrait 43 857 tonnes de ferrailles et 2 660 tonnes d'aluminium. Ces mâchefers, soumis à une réglementation stricte, ont été valorisés et réutilisés en tant que matière première dans le domaine des travaux publics (principalement pour des soubassements de routes).

La chaleur dégagée par les fours a été convertie en 3 803 288 tonnes de vapeur qui ont été vendues à la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) et ont permis de chauffer 210 000 logements et équipements publics. Ce résultat représente une économie de 312 000 TEP (tonnes équivalent pétrole) et a permis de diminuer la production de gaz à effet de serre dans la région parisienne. Grâce à la cogénération, l'incinération a également débouché sur la vente d'électricité à EDF, à concurrence de 207 745 MWh et à la vente de chaleur de 59 627 MWh.



→ Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen.

A noter en 2003

D'importants travaux d'amélioration du traitement des fumées ont été lancés à l'automne 2003 dans les centres de valorisation énergétique de Saint-Ouen et d'Ivry - Paris XIII. Les nouveaux procédés qui sont ajoutés permettront d'améliorer la qualité des rejets atmosphériques (en particulier sur les oxydes d'azote, dioxines et oxydes de soufre) et de se conformer à la directive européenne de rejets applicable au 28/12/2005. La mise en service de l'installation complémentaire sur le site de Saint-Ouen s'effectuera par étapes successives : fin 2004 pour la première ligne de four et premier semestre 2005 pour les deux suivants.



Trois centres SYCTOM et six centres privés

Le SYCTOM est propriétaire de trois centres de valorisation énergétique, dont le fonctionnement est assuré par un exploitant privé. Celui d'Ivry - Paris XIII a été construit en 1969 et rénové en 1997. Il s'agit du premier centre multifilières de l'Agglomération parisienne, qui regroupe une déchetterie, un centre de tri et une unité de valorisation énergétique. Il réceptionne les collectes traditionnelles de plus de 1,4 million d'habitants, ainsi que des déchets en transfert et des refus de tri. Il peut valoriser jusqu'à 100 tonnes de déchets à l'heure, soit une capacité de 730 000 tonnes par an, ce qui en fait l'unité de valorisation énergétique la plus importante de France. Depuis 1995, les mâchefers destinés à la valorisation matière sont évacués par voie fluviale jusqu'au centre de traitement de Lagny-sur-Marne, soit 17 000 camions gros porteurs en moins sur les routes d'Ile-de-France.

Le centre de Saint-Ouen a été construit entre 1984 et 1990 et possède une capacité de traitement de 630 000 tonnes par an. Depuis 2001, il est équipé d'une plate-forme multimodale de

transfert des mâchefers vers le site de Saint-Ouen-l'Aumône, permettant ainsi d'éviter la circulation de 17 000 camions gros porteurs sur les routes d'Ile-de-France.

Le centre d'Issy-les-Moulineaux est la plus ancienne unité de valorisation énergétique du SYCTOM. Lors de sa création, en 1965, il fut aussi le premier en France à être équipé d'un système de récupération d'énergie à grande échelle. Il sera arrêté au 31 décembre 2005 et sera remplacé par le centre de traitement multifilières Isséane, conformément au Plan départemental d'élimination des déchets ménagers des Hauts-de-Seine.

Enfin, depuis 2002, le SYCTOM utilise les services de six centres extérieurs pour compléter ses capacités en matière de valorisation énergétique, ce qui réduit les besoins d'enfouissement en grande couronne. Ils sont situés à Massy, Saint-Thibault-des-Vignes, Rungis, Montyon, Saint-Ouen-l'Aumône et Argenteuil. En 2003, ces centres ont réceptionné 101 478 tonnes de déchets ménagers provenant des communes membres du SYCTOM.



→ Salle de commandes du centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen.

Contrôle des rejets atmosphériques Valeurs des campagnes réalisées en 2003

Nature des rejets	Arrêté ministériel de janvier 1991*		Ivry - Paris XIII				Saint - Ouen				Issy - les - Moulineaux			
	Moyenne hebdomadaire	Moyenne journalière												
Poussières	30	39	34,1	34,0	19,5	14,5	9,8	13,5	6,0	5,3	33,1	23,9	15,3	7,8
Acide chlorhydrique	50	65	0,3	0,3	1,6	9,5	0,7	0,4	1,7	11,0	4,1	1,3	6,2	0,8
Acide fluorhydrique	2		0,40	0,65	0,06	0,12	0,60	0,53	0,16	0,19	0,98	0,45	0,11	0,16
Dioxyde de soufre	300		59,1	63,0	57,5	34,0	70,3	30,3	99,3	65,3	33,3	24,4	30,8	39,0
Métaux lourds														
Plomb + chrome + cuivre + manganèse	5		0,7	0,5	0,3	0,2	0,6	0,3	0,1	0,2	0,3	0,6	0,4	0,3
Nickel + arsenic	1		0,005	0,022	0,006	0,003	0,157	0,048	0,005	0,032	0,064	0,018	0,018	0,046
Cadmium + mercure	0,2		0,039	0,010	0,050	0,028	0,017	0,013	0,052	0,031	0,048	0,027	0,076	0,047
Dioxines**	10		1,22				1,39				2,01			

* Valeurs limites fixées par l'arrêté du 25/01/1991, en milligrammes par mètre cube (mg/Nm³).

** Valeur limite fixée par le ministre, en nanogrammes par mètre cube (ng/Nm³).





Le saviez-vous ?

Une CLIS, ou Commission locale d'information et de surveillance, est créée par le préfet du lieu de l'implantation pour chaque installation de traitement des déchets soumise à autorisation, en vertu de la loi du 19 juillet 1976 et sur demande du maire de la commune d'accueil. Les CLIS réunissent l'entreprise exploitant le centre, le syndicat maître d'ouvrage, les représentants des collectivités territoriales et des services de l'Etat, ainsi que des associations de défense de l'environnement ou de consommateurs. Elles ont pour objet de promouvoir l'information du public sur les conditions et les résultats de fonctionnement de l'installation de traitement : contrôles et mesures effectués, modifications apportées à l'installation, incidents survenus, mesures prises, etc. Les centres du SYCTOM qui disposent d'une CLIS sont ceux d'Ivry - Paris XIII (réunie deux fois en 2003) et d'Issy-les-Moulineaux (réunie une fois en 2003). Le centre de Saint-Ouen verra sa CLIS constituée en 2004.



→ Evacuation des mâchefers par voie ferroviaire au centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen.

Une préoccupation environnementale constante

Implantés en zone urbaine dense, les centres du SYCTOM sont d'autant plus respectueux de l'environnement de leurs riverains. La majeure partie des investissements réalisés est donc consacrée, directement ou indirectement, à ce sujet. Même le centre d'Issy-les-Moulineaux, malgré son arrêt prévu à court terme, a fait l'objet ces dernières années de nombreux investissements pour garantir sa conformité en matière de respect des exigences environnementales (quai de déchargement couvert, dépollution des eaux, etc.). Le traitement des fumées fait quant à lui l'objet de travaux complémentaires dans deux des centres du SYCTOM (Ivry - Paris XIII et Saint-Ouen) afin de remplir, et même dépasser, les obligations des réglementations européenne et française. Ainsi, en 2003, une charte de qualité environnementale a été signée entre la Ville de Saint-Ouen, le SYCTOM et la société exploitante TIRU. Elle porte notamment sur les conditions de mise en conformité du traitement des fumées avec les nouvelles normes européennes applicables au 1^{er} janvier 2006. Cette charte illustre la volonté partagée de respecter les engagements pris en matière de limitation des nuisances, de protection et d'amélioration de l'environnement dans une perspective de développement durable. Une charte de qualité environnementale avait également été signée en décembre 2000 pour le futur centre Isséane, et une autre est en préparation pour le centre d'Ivry - Paris XIII.

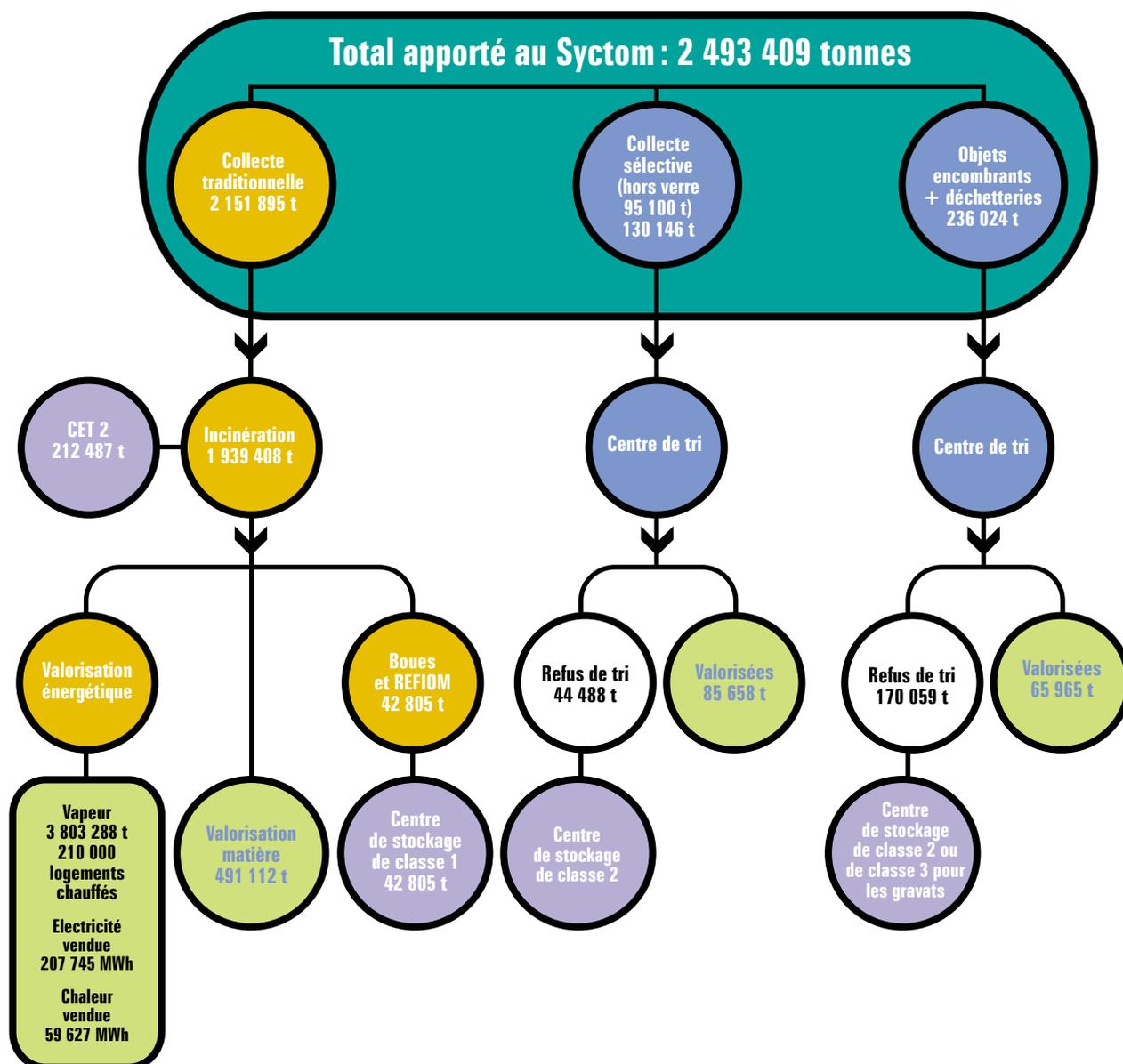


{ Enfouissement technique

UN RECOURS DE PLUS EN PLUS FAIBLE À LA MISE EN DÉCHARGE

En 2003, le tonnage des ordures ménagères dirigées vers des centres d'enfouissement technique de classe 2 a très sensiblement baissé, passant de **578 845 tonnes en 2002** à **396 621 tonnes en 2003**. Ce résultat favorable a pu être obtenu grâce à la montée en puissance des autres capacités de traitement (centres de tri et centres d'incinération avec valorisation énergétique).





Les centres d'enfouissement technique (CET) permettent de stocker les déchets issus des collectes et des différents traitements subis par les déchets ménagers et les DIB. Le recours à cette technique doit devenir de plus en plus faible au fil des années pour ne plus concerner que les déchets appelés "ultimes". En effet, depuis le 1^{er} juillet 2002, le stockage est réservé à ces seuls déchets, dont on a extrait préalablement la part valorisable ou qui ne peuvent être valorisés dans les conditions acceptables d'un point de vue technique ou économique. Cette définition, volontairement ouverte, correspond à une réalité qui varie en fonction des territoires et des situations locales. De fait, la notion de "déchets ultimes" doit être précisée au niveau de chaque plan départemental. Il peut même arriver qu'elle varie à l'intérieur d'un même département.

L'échéance de juillet 2002 n'a d'ailleurs pas pu être tenue sur l'ensemble du territoire national. Pour respecter ses obligations réglementaires, le SYCTOM a mis en œuvre des solutions à court terme et forcément transitoires, qui lui permettent de réduire de façon significative la part des déchets ménagers non ultimes envoyés en centres de stockage d'ici à 2007. Ainsi, la baisse confirmée en 2003 est due non seulement à l'efficacité des centres de traitement du SYCTOM, mais aussi à la mise en œuvre de marchés de traitement avec des unités extérieures de valorisation énergétique, qui ont traité 101 478 tonnes, et avec une unité de compostage qui a traité 5 589 tonnes en 2003.



Les CET de classe 2

Les centres de stockage de classe 2 sont destinés à recevoir les déchets non considérés comme dangereux, contrairement aux centres de classe 1. Il s'agit néanmoins d'équipements contrôlés, dont l'exploitation est soumise à des prescriptions réglementaires draconiennes qui concernent notamment la récupération des biogaz, le drainage des eaux de pluie, la récupération et le traitement des lixiviats. Une triple barrière d'étanchéité assure également la protection du sous-sol.

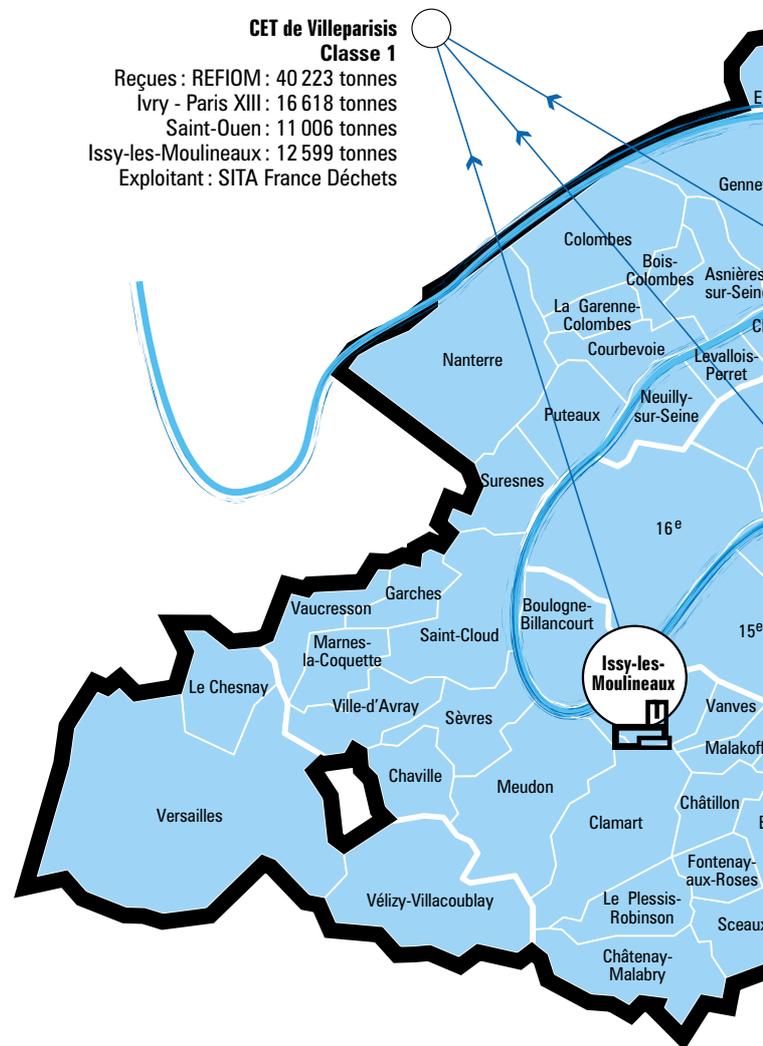
Pour des raisons évidentes de densité de territoire, le SYCTOM ne peut disposer d'équipement pour ce type de traitement sur son périmètre d'intervention. Il est donc contraint d'avoir recours à des sites situés à l'extérieur de sa zone de compétences, qui sont choisis par marchés publics en fonction de la qualité des services proposés, des prix pratiqués et de la conformité environnementale des installations. Les sites de Claye-Souilly et de Bouqueval utilisés par le SYCTOM sont certifiés ISO 14001.

Les CET de classe 1

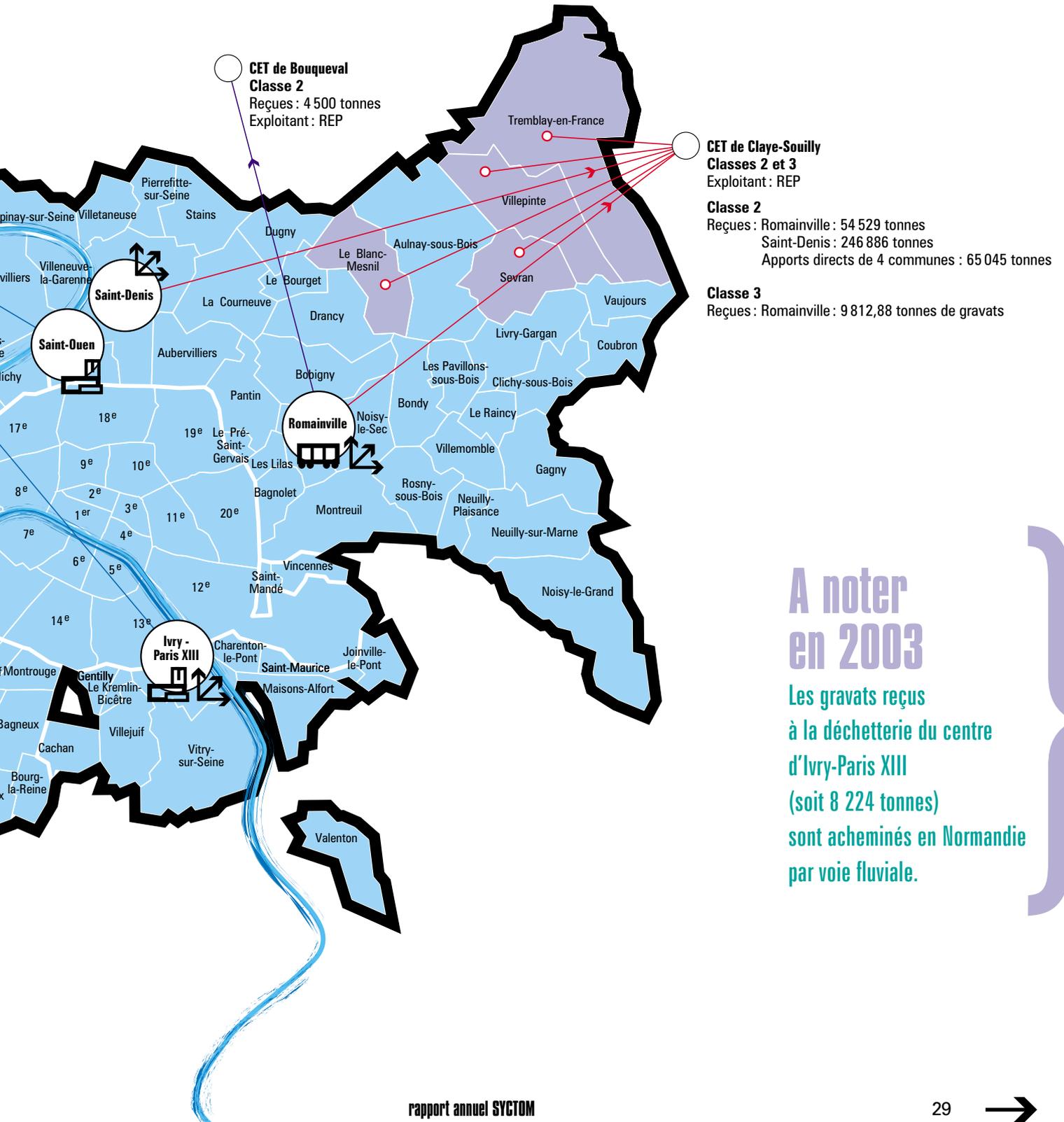
Les centres de stockage de classe 1 n'accueillent que des déchets dangereux comme les déchets industriels ou, dans le cas du SYCTOM, les REFIOM (résidus de l'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) ainsi que les boues provenant de la dépollution des eaux de lavage des fumées. Conformément aux prescriptions réglementaires, ces déchets dangereux sont inertés et solidifiés, avant d'être stockés dans des alvéoles étanches qui sont répertoriées afin d'assurer leur traçabilité. Le site de Villeparisis utilisé par le SYCTOM est certifié ISO 14001. Il s'agit du centre de Villeparisis exploité par la société France Déchets. Afin de minimiser ce recours à l'enfouissement en CET de classe 1, le SYCTOM mène des études sur la vitrification des cendres volantes.

Les CET de classe 3

Enfin, il faut noter que le SYCTOM fait appel à un centre de stockage de classe 3 (réservé aux déchets inertes) à Claye-Souilly, notamment pour les gravats de Romainville.



→ Centre d'enfouissement de classe 2 à Claye-Souilly.



Budget et finances

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ, QUI DONNE LA PRIORITÉ À L'INVESTISSEMENT

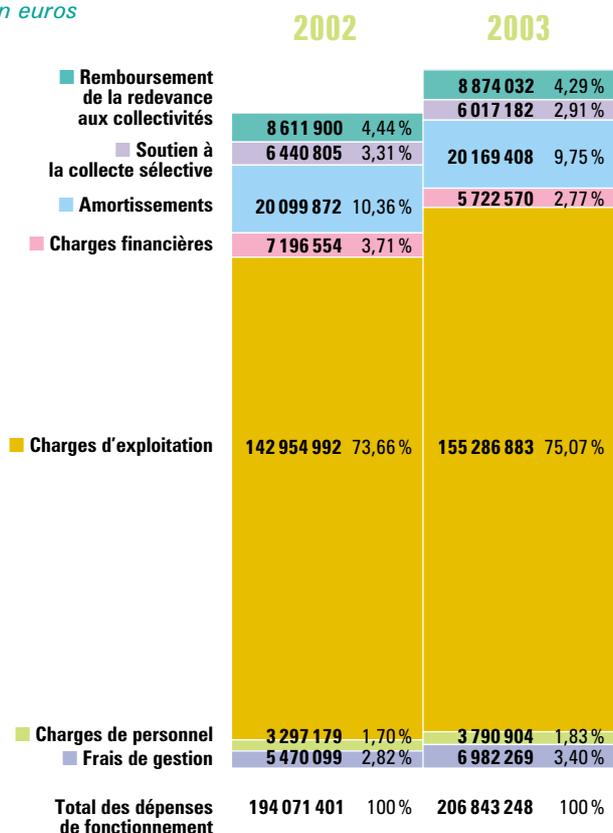
Le budget 2003 du SYCTOM s'est élevé à 325 millions d'euros, avec près de 207 millions d'euros en fonctionnement et 118 millions d'euros d'investissements. Si les dépenses d'exploitation des sites du SYCTOM ou des centres extérieurs utilisés par le Syndicat ont connu une hausse de près de 9%, c'est principalement **l'accélération des dépenses d'investissements** qui marque l'année écoulée : celles-ci ont en effet plus que doublé par rapport à 2002.



Des dépenses de fonctionnement contenues

Malgré le recours à des centres extérieurs et la montée en puissance de la filière plus coûteuse du tri-recyclage, les dépenses de fonctionnement du SYCTOM ont connu une hausse modérée, passant de 194 millions d'euros en 2002 à 206,8 millions en 2003 (6,6%). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre des sites utilisés par le SYCTOM pour le tri des collectes sélectives et l'incinération, afin de réduire la mise en décharge. Les charges d'exploitation sont ainsi passées de 143 millions d'euros à 155,3 millions d'euros (+ 8,6%). La structure des dépenses est d'ailleurs plus que jamais dominée par ce poste, qui représente un peu plus de 75 % du total, loin devant les amortissements, qui s'établissent à 9,75 % du total. La baisse relative des dépenses 2003 relatives au soutien à la collecte sélective s'explique par le décalage de certains versements sur l'exercice 2004, alors que la part des déchets triés a poursuivi sa progression.

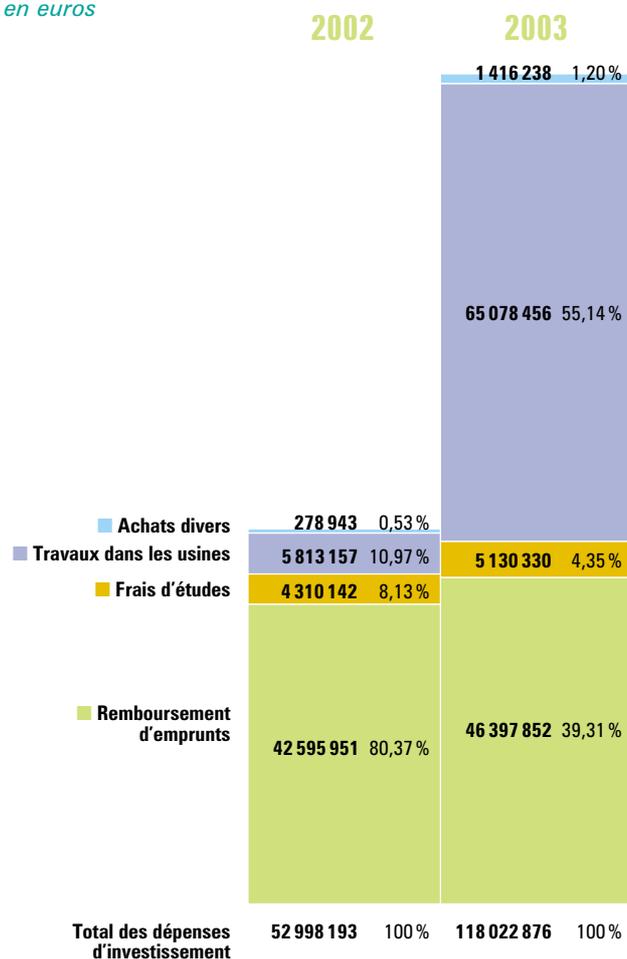
Dépenses de fonctionnement en euros



Des investissements en forte hausse

Avec une augmentation de plus de 120 %, la hausse des investissements est le fait marquant en 2003. A l'exception des achats de terrains, tous les postes sont concernés par cette progression, à commencer bien sûr par les travaux dans les usines : alors qu'ils ne représentaient que 10 % du budget d'investissement 2002, ils en représentent désormais plus de la moitié. Il est également à noter que les remboursements d'emprunts ont connu une hausse (+ 8,92 %) liée à la réalisation des programmes d'investissement.

Dépenses d'investissement en euros



→ Centre multifilières d'Ivry - Paris XIII.



→ Futur centre multifilières Isséane.



Montée en puissance d'Isséane et achèvement en vue à Nanterre

Le futur centre multifilières Isséane (à Issy-les-Moulineaux) représente le poste d'investissement le plus élevé en 2003, avec un montant total de 42,95 millions d'euros. Les travaux ont en effet réellement commencé leur montée en puissance durant l'année, avec pour objectif une fin du chantier en 2007.

Le centre de tri de Nanterre représente également un investissement important en 2003, avec un montant total de 12,42 millions d'euros. La livraison et le démarrage opérationnel de cet équipement majeur ont été réalisés en juin 2004.

Les travaux de modernisation et de mise aux normes dans les centres SYCTOM

Enfin, le chantier de mise aux normes du traitement des fumées de l'usine de Saint-Ouen a également connu une année de pleine activité, avec un montant de 11,53 millions d'euros investis. Ce chantier est programmé jusqu'en 2005.

L'année 2004 confirme cette tendance puisque ces trois chantiers majeurs se poursuivent et sont complétés par la mise en place du dispositif complémentaire de traitement des fumées au centre d'Ivry-Paris XIII, le démarrage du centre de tri à Sevrans et par le lancement de nouvelles études, notamment pour la réalisation d'un centre de tri dans Paris intra-muros, dans le 15^e arrondissement.

A noter en 2003

Les recettes de la vente d'énergie viennent en déduction des coûts d'exploitation. En 2003, elles ont permis de réduire de près de 18,29 euros le montant de la redevance réglée par les collectivités.

Le programme d'investissement

Site	Nature du programme	Investissements TTC en M€	Période de réalisation	Travaux financés en 2002	Travaux financés en 2003
Isséane	Centre de traitement	554,15	1998-2007	5,01	42,95
Saint-Ouen	Traitement des fumées	41,1	2001-2005	2,13	11,53
Ivry - Paris XIII	Traitement des fumées	48	2003-2005		0,99
Ivry - Paris XIII	Centre de traitement		2003		0,41
Nanterre	Centre de tri	20,1	1999-2004	2,34	12,42
Romainville	Centre de tri	1	2003	0,01	0,75
Sevrans	Centre de tri	10,2	2003-2006		0,08
Etudes et travaux divers				0,01	0,129
Total				9,50	69,26



Les recettes du SYCTOM

En matière de recettes de fonctionnement, le poste de très loin le plus important est celui de la participation des collectivités adhérentes. Les investissements sont financés en priorité par les fonds propres du SYCTOM (réserves, amortissements, FCTVA) et subventions. Le volume des emprunts est calculé au plus juste pour veiller à la maîtrise de l'endettement.

La redevance, principale source de financement

Prix à payer pour un environnement mieux préservé avec l'élimination des déchets produits, la redevance est la contribution que paye chaque commune adhérent au SYCTOM. Elle en représente la principale ressource financière avec 199 millions d'euros, soit 93,5 % des recettes. Elle est calculée sur la base d'un prix moyen à la tonne égal à 81,02 euros en 2003. Pour l'année 2003, le Comité a fixé la redevance à 67,30 euros par tonne et la participation par habitant à 5,57 euros. Les autres recettes du SYCTOM proviennent essentiellement de deux sources : la vente d'énergie et les soutiens financiers versés par Eco-Emballages. La vente d'énergie représente 41,3 millions d'euros en 2003 et permet de réduire de 25 % les coûts d'exploitation des centres de valorisation énergétique. En 2003, les subventions versées par Eco-Emballages se sont élevées à 6,28 millions d'euros. En seize ans, le montant de la redevance a été multiplié par huit en euros courants. Cette augmentation résulte avant tout de l'intense effort de modernisation du traitement des déchets ménagers mis en œuvre, ainsi que des progrès réalisés en matière de réduction des pollutions : fumées mieux traitées, techniques d'enfouissement mieux maîtrisées, réduction des nuisances sonores, développement de la valorisation matière, mise en œuvre des transports alternatifs pour les mâchefers. Les déchets ménagers sont aujourd'hui mieux gérés que par le passé, ce qui correspond à l'évolution de la sensibilité des citoyens sur ce sujet.

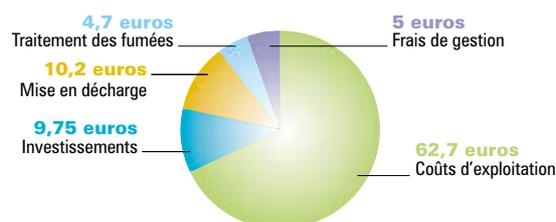
Recettes 2003

Recettes de fonctionnement	Compte administratif 2003
Contributions des collectivités adhérentes	198 903 990
Dotations, subventions (dont Eco-Emballages) et participations	6 284 319
Autres produits de gestion courante (dont commercialisation des produits du tri)	4 414 080
Produits exceptionnels (recettes TVA)	2 605 853
Total des recettes de fonctionnement	212 208 243

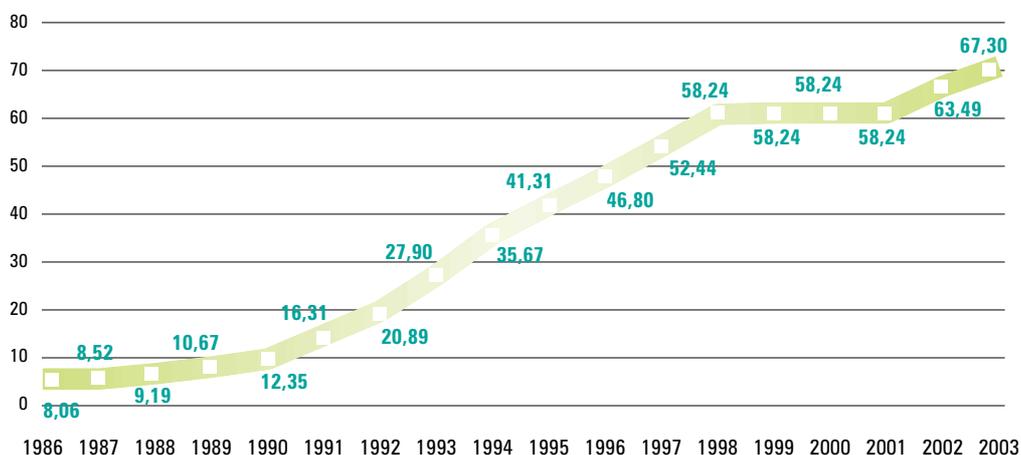
Recettes d'investissement	Compte administratif 2003
Emprunts	88 419 521
Subventions	1 157 500
FCTVA	1 560 735
Amortissements des immobilisations	20 169 408
Remboursement TVA terrain Isséane	9 747 132
Immobilisations	1 980 977
Réserves	7 556 424
Total des recettes d'investissement	130 591 699

L'utilisation de la redevance

En 2003, quand une commune paye 100 euros de redevance, 62,7 servent à couvrir les coûts d'exploitation des centres, qui représentent donc le principal poste de dépenses. 9,75 euros sont utilisés pour les investissements, 4,7 euros pour le traitement des fumées et 10,2 euros pour la mise en décharge. Les frais de gestion du SYCTOM représentent moins de 5 %.



Evolution de la redevance (part tonnage) depuis 1986 (en euros par tonne)



→ Centre de tri et de transfert à Romainville.



Dettes et autofinancement complémentaire

Au 31 décembre 2003, l'encours de la dette représente un montant global de 179,6 millions d'euros, y compris le crédit revolving de 13 millions d'euros. En 2003, le SYCTOM a conclu cinq emprunts totalisant 80 millions d'euros. La durée moyenne de la dette résiduelle est de 18 ans et 9 mois, avec un taux d'intérêt moyen de 3,78%. Elle est à 46% à taux fixe, pour un taux moyen de 5,01%, et à 54% à taux variable, pour un taux moyen de 2,74%.

Au cours de l'année 2003, le SYCTOM a poursuivi une gestion active de la dette et de la trésorerie grâce notamment à la conclusion d'une convention de ligne de trésorerie de 53 millions d'euros permettant de réaliser des arbitrages entre taux variables et taux fixes selon les conditions du marché et de bénéficier des meilleurs taux pour les nouveaux emprunts ou lors des renégociations.

Venant en complément des amortissements obligatoires, la part d'autofinancement complémentaire avait été fixée à 3 millions d'euros dans le budget primitif pour 2003. L'autofinancement réel a été de 4,8 millions d'euros, limitant ainsi le recours aux emprunts.

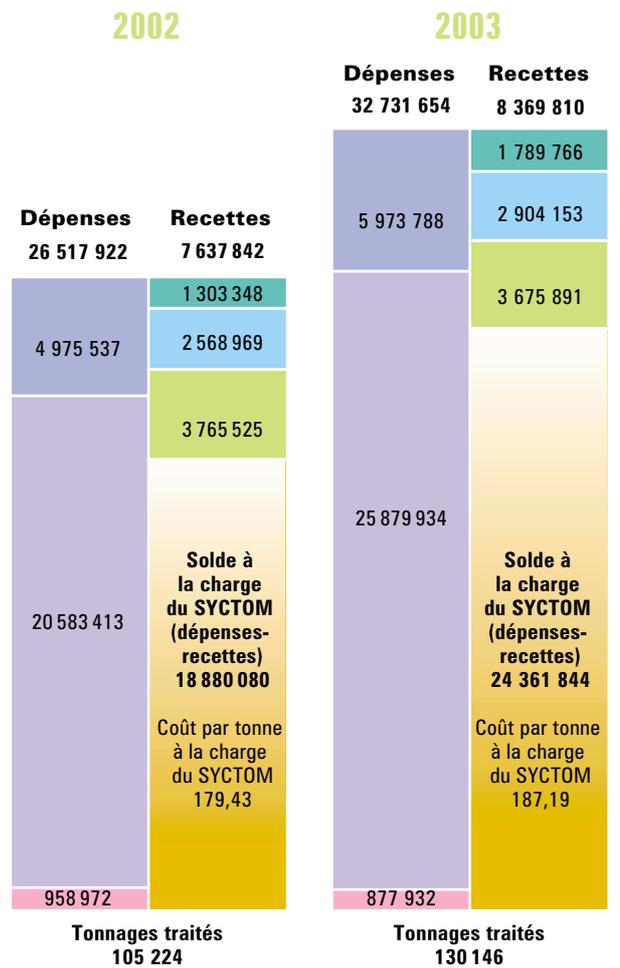
Les organismes prêteurs

Organismes prêteurs	Encours au 31.12.02 en euros		Encours au 31.12.03 en euros	
CLF/DEXIA	55 370 684,85	44,37 %	46 468 560,76	27,92 %
Société Générale	27 116 594,54	21,73 %	23 822 560,29	14,31 %
WestLB	11 906 268,25	9,54 %	5 000 327,77	3 %
Caisse d'Épargne	14 228 578,00	11,40 %	20 000 000,00	12,01 %
Crédit Agricole	4 764 031,79	3,82 %	12 382 015,90	7,44 %
Crédit Lyonnais	5 081 634,11	4,07 %	4 573 470,72	2,86 %
Natexis Banque Populaire BFCE	4 573 470,82	3,66 %	4 065 307,32	2,44 %
Crédit du Nord	1 067 143,12	0,86 %	0,00	0 %
BNP Parisbas	545 376,91	0,44 %	0,00	0 %
Agence de l'Eau	143 706,29	0,12 %	122 412,83	0,001 %
CDC IXIS			10 000 000,00	6,01 %
Crédit Foncier de France			40 000 000,00	24,03 %
Total	124 797 488,68	100 %	166 434 655,60	100 %



Les coûts de traitement en 2003

Coût du traitement des collectes sélectives en euros courants



Dépenses

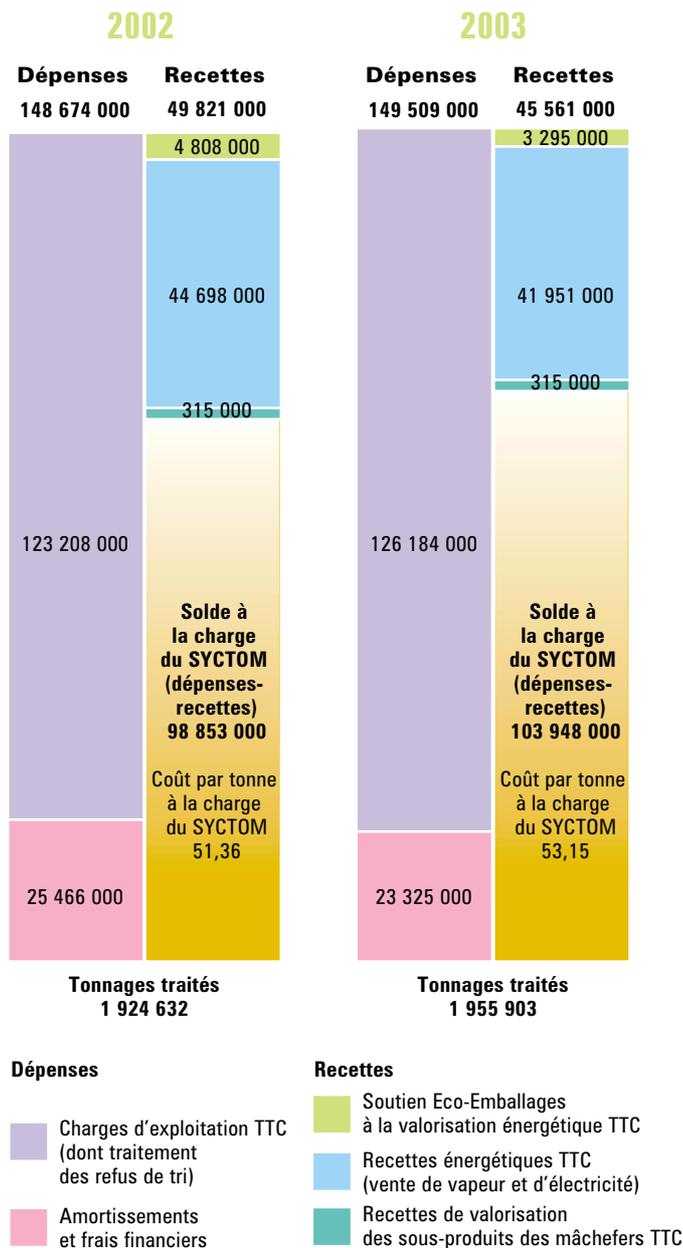
- Soutien (45,7 euros/tonne) et dégrèvement aux communes
- Charges d'exploitation TTC (dont traitement des refus de tri)
- Amortissements et frais financiers

Recettes

- Vente des matériaux d'emballage aux filières
- Vente des journaux/magazines
- Soutien Eco-Emballages

Le développement des collectes sélectives en 2003 a induit une augmentation significative des tonnes à traiter et donc des dépenses qui y sont liées. Pour traiter ces tonnages supplémentaires, le SYCTOM a eu recours à des centres de tri extérieurs sur l'ensemble de l'année 2003, ce qui a engendré une hausse du coût de traitement des collectes sélectives à la tonne.

Coût de l'incinération avec valorisation énergétique en euros courants



Dépenses

- Charges d'exploitation TTC (dont traitement des refus de tri)
- Amortissements et frais financiers

Recettes

- Soutien Eco-Emballages à la valorisation énergétique TTC
- Recettes énergétiques TTC (vente de vapeur et d'électricité)
- Recettes de valorisation des sous-produits des mâchefers TTC

Pour 1 849 624 tonnes traitées dans les centres du SYCTOM, le coût final à la tonne s'établit à 51,52 euros (76,15 euros de charges par tonne). Le coût des ordures ménagères valorisées dans des centres privés, démarche nécessaire pour détourner des ordures brutes de la mise en décharge) s'établit par contre à 81,45 euros pour 2003. Le coût moyen de la valorisation énergétique est donc de 53,15 euros par tonne.

Par ailleurs, en 2003, le coût de traitement des objets encombrants a été de 90 euros par tonne et le coût de la mise en décharge de 85 euros par tonne.



Organisation et fonctionnement du SYCTOM

UNE ACTION COLLÉGIALE

Le SYCTOM s'est doté d'une **organisation simple** pour donner la priorité à l'efficacité et à l'opérationnel. Les décisions politiques y sont prises par le Président François Dagnaud avec les représentants élus des communes et syndicats primaires réunis au sein du Comité syndical, l'exécution étant confiée à ses différents services sous l'autorité du Directeur général.



→ Le Comité du SYCTOM,
réuni le 30 juin 2004.

Les grandes décisions du Comité en 2003

En 2003, les principaux axes de travail du Comité ont été la diversification des filières de traitement, la modernisation des équipements, la mobilisation de capacités extérieures pour limiter le recours à la mise en décharge et, de façon plus générale, la maîtrise des coûts dans chaque décision prise. Le Comité s'est réuni cinq fois en 2003.

La séance du 19 février 2003 a permis d'adopter une nouvelle enveloppe budgétaire pour l'opération de construction du centre Isséane pour un montant de 506 millions d'euros HT et d'attribuer le marché de génie civil pour un montant de 209 millions d'euros.

Lors de la séance du 26 mars, le Comité a procédé à une analyse des perspectives 2002/2008 en matière d'évolution des tonnages de déchets à traiter, de capacités et besoins de traitement et leurs répercussions sur le plan budgétaire. Concernant la construction d'un dispositif complémentaire de traitement des fumées dans le centre de Saint-Ouen, les élus ont porté le budget de l'opération à 36,7 millions d'euros HT et ont adopté la charte de qualité environnementale à signer avec la Ville.

Et demain...

C'est en 2004 que les nouveaux statuts du SYCTOM entrent en application. Le nombre d'élus siégeant au Comité va doubler, passant de 38 à 68, permettant à plus d'une commune sur deux de participer aux travaux du SYCTOM (48 communes sur 89 seront présentes). Cette réforme permet d'assurer un rééquilibrage de la représentation entre Paris et les syndicats départementaux et de prendre en compte les intercommunalités.



Au cours de la séance du 25 juin, le projet de réforme des statuts du SYCTOM de l'Agglomération parisienne a été approuvé et la procédure de modification statutaire lancée par le Président. Le Comité a adopté à l'unanimité le compte administratif 2002 et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. A cette occasion, les élus ont également lancé la réalisation d'un nouveau centre de tri à Sevran pour un budget prévisionnel de 6,8 millions d'euros HT et ont engagé la réflexion sur l'avenir du centre d'Ivry - Paris XIII en rappelant l'importance du principe de solidarité au sein du SYCTOM.

Le débat sur les orientations budgétaires 2004 s'est tenu au cours de la séance du 22 octobre et a permis de réaffirmer l'engagement de maintenir à 6 % l'augmentation de la redevance afin de permettre un lissage de la hausse des coûts dans le temps.

Lors de la séance du 17 décembre, le Comité a voté à l'unanimité le budget primitif 2004 d'un montant de 449 millions d'euros. En fonctionnement, il est marqué par une baisse des coûts d'exploitation du fait de la diminution des tonnages à traiter ainsi que par des économies de gestion et une politique active sur la dette et la trésorerie. Les dépenses d'investissement opèrent un doublement par rapport à 2003, lié pour l'essentiel à la montée en puissance de la construction d'Isséane.

L'organisation est complétée par la Commission d'appel d'offres, placée sous l'autorité du Président, qui se compose de cinq membres élus par le Comité. Son rôle, défini par le code des marchés publics, consiste à vérifier la validité des candidatures et des offres avant d'attribuer les marchés. La Commission d'appel d'offres s'est réunie 15 fois au cours de l'année 2003 en présence de représentants de la Recette générale des finances et de la Direction de la concurrence et de la répression des fraudes qui ont chacun une voix consultative.

En 2003 se sont tenues :
5 réunions du Comité
5 réunions du Bureau
15 réunions de la CAO



Le Comité syndical est l'instance plénière dans laquelle sont prises toutes les décisions importantes. Il regroupe 38 représentants, élus par les communes membres du Syndicat. Il définit la politique du Syndicat, vote le budget et décide des travaux à engager. Il se prononce notamment sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités. Le Comité délègue ses pouvoirs à un Bureau, composé de 24 membres, qui élisent le Président et les vice-présidents en leur sein.

Les 38 membres du Comité se répartissent de la manière suivante :

- 12 membres sont désignés par la Ville de Paris et représentent un nombre de voix égal au total des voix des autres membres ;
- six membres sont désignés par le SYELOM des Hauts-de-Seine (syndicat primaire), et disposent chacun de cinq voix, soit 30 au total ;
- un membre représente la commune de Châtenay-Malabry ;
- trois membres sont désignés par le SITOM 93 (syndicat primaire de Seine-Saint-Denis) et disposent chacun de cinq voix, soit 15 au total ;
- 13 membres représentent les communes adhérant à titre individuel du Val-de-Marne ;
- trois membres représentent les communes adhérant à titre individuel des Yvelines.



François DAGNAUD
Président du SYCTOM
Adjoint au Maire de PARIS



Anita ARDURA
Membre du Bureau
Conseillère Municipale
de VITRY-SUR-SEINE



Jean-Pierre AUFFRET
Vice-Président
SYELOM
Adjoint au Maire de CLICHY



Nicole AZZARO
Vice-Présidente
Conseillère de PARIS



Geneviève BERTRAND
Membre du Bureau
Conseillère de PARIS



Jean-Marie BRETILLON
Maire de CHARENTON-LE-PONT



Danièle BRICHOT
Membre du Bureau
Adjointe au Maire de STAINS
SITOM 93



Michel BULTE
Vice-Président
Conseiller de PARIS



Christian CAMBON
Maire de SAINT-MAURICE



Jean-Yves LEBOUILLONNEC
Maire de CACHAN



Michel PRA
Conseiller Municipal
de GENTILLY



Séverine De COMPREIGNAC
Adjointe au Maire
de JOINVILLE-LE-PONT



Jérôme LE GUILLOU
Adjoint au Maire
du KREMLIN-BICETRE



Guy RECHAGNEUX
Adjoint au Maire du CHESNAY
A remplacé Emmanuel Dognin,
démissionnaire



Yves CONTASSOT
Vice-Président
Adjoint au Maire de PARIS



Hervé MARSEILLE
Membre du Bureau
SYELOM
Maire de MEUDON



Gérard REY
Vice-Président
Conseiller de PARIS



Roxane DECORTE
Membre du Bureau
Conseiller de PARIS
A remplacé Michel Dumont



Jean-Paul MARTINERIE
Adjoint au Maire
de CHATENAY-MALABRY



Alain ROUAULT
Vice-Président
Président du SITOM 93
Adjoint au Maire de SAINT-OUEN



Laurence DOUVIN
Membre du Bureau
Conseillère de PARIS



Olivier MERIOT
Membre du Bureau
SYELOM
Adjoint au Maire
de GENNEVILLIERS



Raymond ROUX
Membre associé du Bureau
Adjoint au Maire
de VELIZY-VILLACOUBLAY



Pierre GATIGNON
Vice-Président
Conseiller de PARIS



Sophie MEYNAUD
Vice-Présidente
Conseillère de PARIS



André SANTINI
Vice-Président
SYELOM
Maire d'ISSY-LES-MOULINEAUX



Jacques GAUTIER
Vice-Président
SYELOM
Maire de GARCHES



Gérard MEZZADRI
Adjoint au Maire
de VERSAILLES



Nicolas SARKOZY
Vice-Président
Président du SYELOM
1^{er} adjoint au Maire de NEUILLY
Démissionnaire en mai 2004



Pierre GOSNAT
Vice-Président
Maire d'IVRY



Franck PERILLAT
Adjoint au Maire
de VILLEJUIF



Pierre SCHAPIRA
Vice-Président
Adjoint au Maire de PARIS



Roger JOUBERT
Vice-Président
Conseiller Municipal
de MAISONS-ALFORT



Claude PERNES
Vice-Président
Maire de ROSNY
SITOM 93



Jean-Michel SEUX
Adjoint au Maire
de VINCENNES



Brigitte KUSTER
Membre du Bureau
Conseillère de PARIS

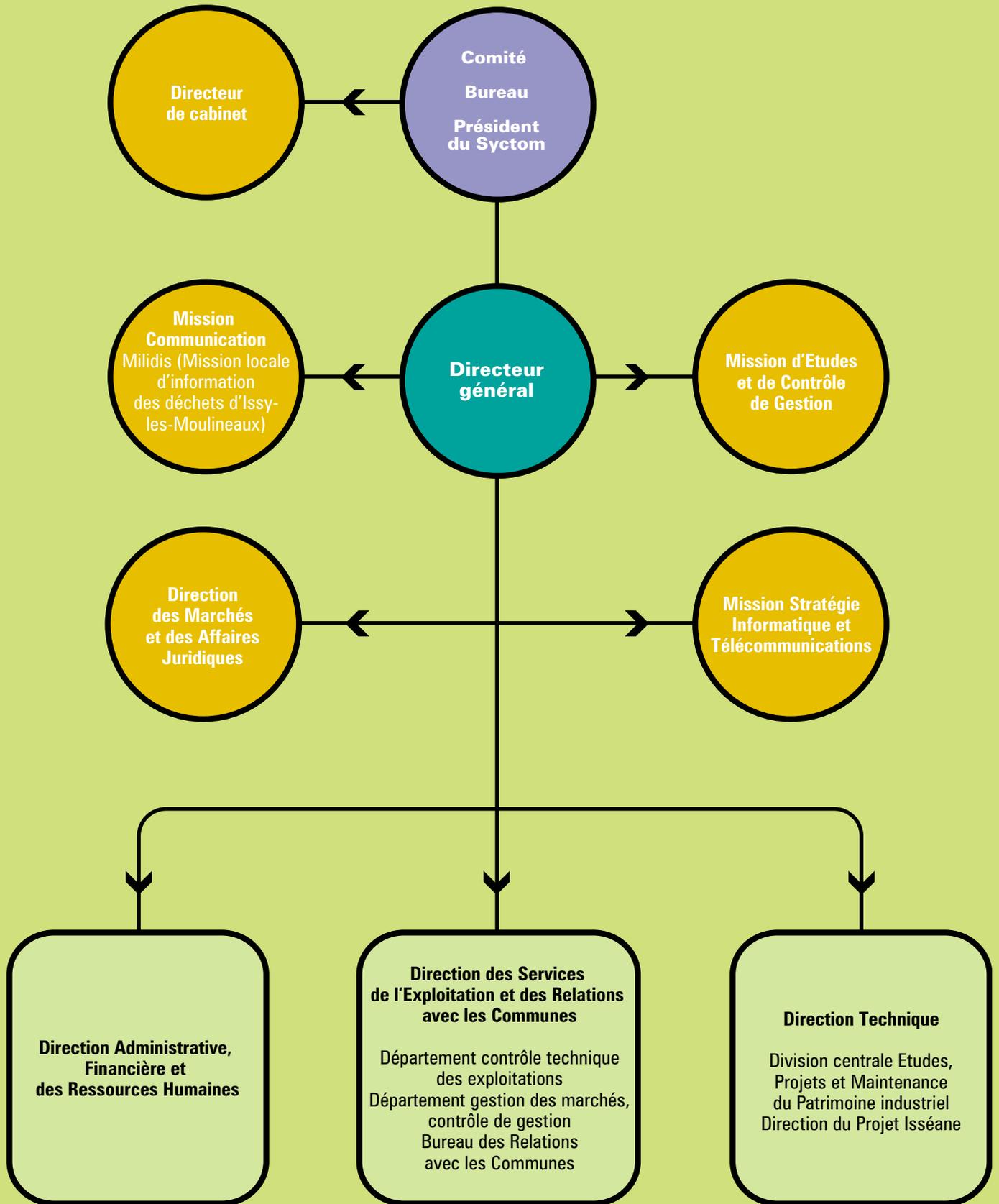


Dominique PICARD
Conseiller Municipal
de SAINT-MANDE



Daniel TOUSSAINT
Maire de VALENTON







Des équipes professionnelles

Les équipes du SYCTOM comptent une centaine de salariés. Elles sont composées principalement d'agents techniques et administratifs issus de la fonction publique territoriale ou de la Ville de Paris. La Direction Générale est chargée de la mise en œuvre de la politique définie par le Président et le Comité.

La Direction Technique est chargée de la construction des nouveaux centres du SYCTOM et de la mise en place des nouveaux équipements. La Direction de l'Exploitation et des Relations avec les Communes a été créée en 2000, avec pour responsabilité centrale le bon fonctionnement des centres du SYCTOM et le suivi des contrats d'exploitation. La Direction de l'Administration et des Finances assure l'organisation et la gestion quotidienne du Syndicat, alors que les marchés et les affaires juridiques sont suivis par la Direction du même nom. L'organisation du SYCTOM est complétée par la Mission Communication, essentielle pour assurer son objectif de transparence, et par la Mission Informatique.

De nombreux partenaires

Pour mener à bien ses missions, le SYCTOM est en relation avec de nombreux partenaires, services de l'Etat, organismes publics, collectivités locales ou encore entreprises privées :

- Les préfetures, fixent la composition d'une commission consultative (préfet, Conseil général, communes, services déconcentrés de l'Etat, Ademe, chambres consulaires, organisations professionnelles, associations) chargée de l'élaboration et de l'application d'un plan départemental d'élimination des déchets.
- Les Conseils généraux interviennent s'ils en font la demande dans le cadre de l'élaboration et de la révision des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers, qui définissent, à l'échelle de chaque département, les principes directeurs et les moyens à mettre en œuvre pour la gestion des déchets ménagers.
- La Région Ile-de-France est un partenaire essentiel du SYCTOM, qui plaide pour une régionalisation de la gestion des déchets ménagers en Ile-de-France ; elle participe aux investissements du SYCTOM, dans le cadre du contrat "Terres vives" auquel est également associée l'Ademe ; le soutien global prévu dans ce contrat est de 46 millions d'euros.
- Eco-Emballages est une société de droit privé agréée par l'Etat et créée à l'initiative des pouvoirs publics (décret du 1^{er} avril 1992). Eco-Emballages a pour mission d'accompagner et de soutenir sur tout le territoire la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation énergétique des emballages ménagers. Son objectif est de valoriser 75 % des emballages ménagers. Eco-Emballages perçoit une contribution financière de la part des entreprises qui fabriquent et vendent des produits emballés destinés à la consommation des ménages. Ces fonds sont ensuite redistribués aux collectivités pour financer leurs investissements en matière de collecte sélective et de valorisation des emballages ménagers.
- La société UPM Chapelle Darblay, en contrat avec le SYCTOM depuis 1995, rachète à un prix garanti les journaux et magazines triés dans tous les centres mobilisés par le Syndicat.
- Tous les centres du SYCTOM sont exploités par des sociétés privées, retenues à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. La société TIRU exploite les trois centres de valorisation énergétique du SYCTOM. L'entreprise Générés exploite les centres de tri du SYCTOM à Romainville et à Saint-Denis.



Les chiffres clés 2003

Tonnages apportés vers les différents centres de traitement

Tonnage total de déchets ménagers sur le territoire du SYCTOM
 2 701 224 t
 2 800 186 t*
 pour 5,5 millions d'habitants

Déchets traités par le SYCTOM

2 493 409 t
 2 469 521 t*

- **Budget annuel : 324,86 M€**
 Fonctionnement : 206,84 M€
 Dette : 166,43 M€,
 soit 31 €/hab.

- **Redevance : 67,30 €**
 par tonne traitée (incinération ou mise en décharge)
 0 € par tonne collectée sélectivement
 Coût moyen par habitant : 5,57 €/an

- **Moyens humains**
 au 31/12/2003
 SYCTOM : 96 agents
 Exploitants privés des centres de traitement : 566 agents
 TIRU S.A. : 397
 Génériss : 99
 TIRVED : 70

- Plus de 5 144 000 habitants pratiquent la collecte sélective dans 88 communes

Tri - recyclage des collectes sélectives
 130 146 t
 105 086 t*

Tri des encombrants
 183 842 t
 177 242 t*

Déchetteries
 52 182 t
 59 408 t*

Compostage
 5 589 t
 3 586 t*

UIOM - apports directs
 1 734 737 t
 1 783 742 t*

Transfert Romainville**
 Apports directs
 321 868 t
 343 433 t*

Enfouissement des OM
 Apports directs
 65 045 t
 0 t*

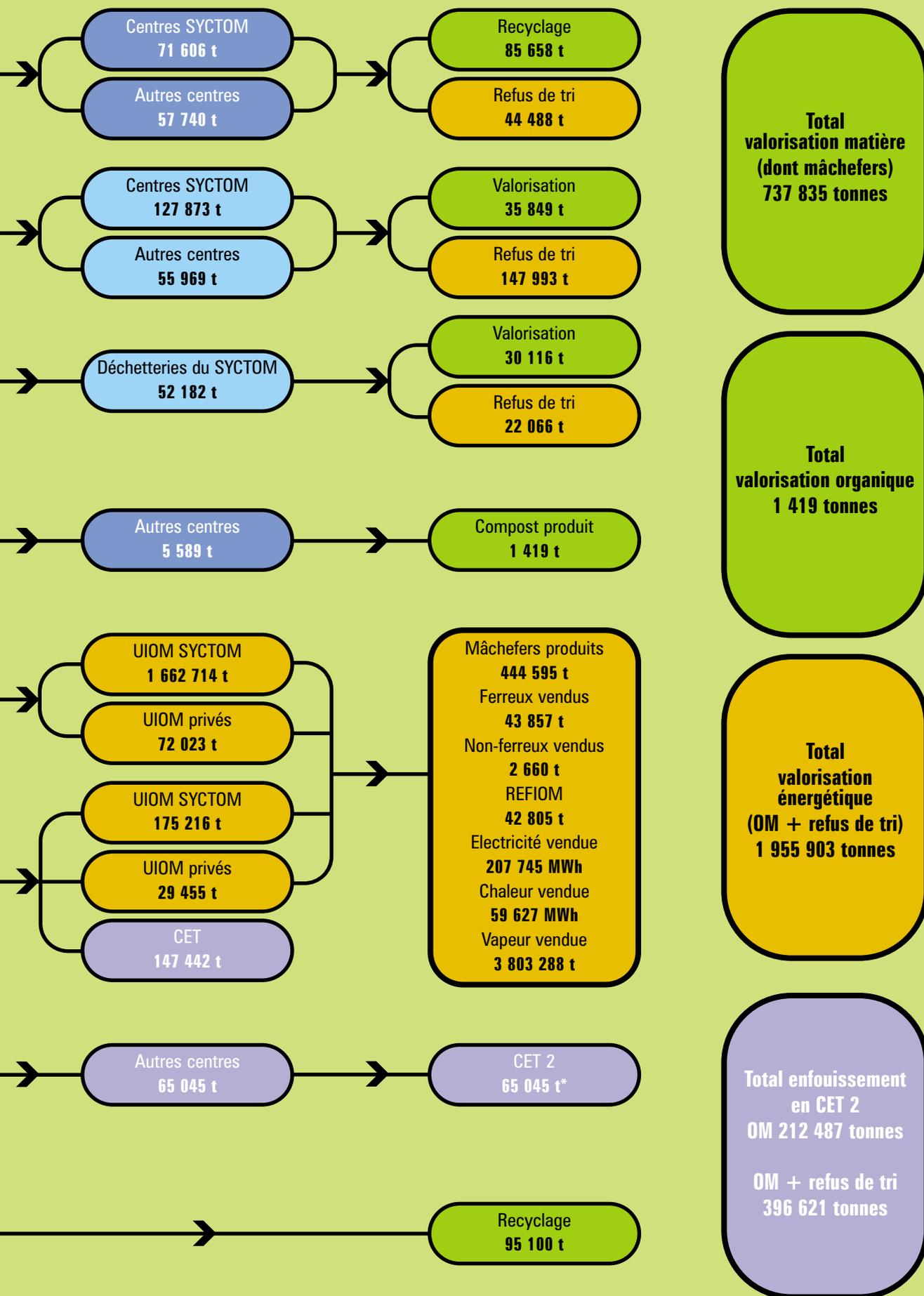
Verre
 95 100 t
 81 000 t*

Ne transite pas par le SYCTOM

Déchets communes non déversantes
 112 715 t
 249 665 t*

* Chiffres de 2002.

** NB : la fosse de Romainville comprend également les refus de tri des chaînes de collectes sélectives et d'objets encombrants estimés à 30 245 tonnes.



Apport volontaire

Mode de collecte sélective qui consiste à porter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics ; c'est le cas pour la collecte du verre, dans la plupart des cas.

Biogaz

Gaz produit par la dégradation, à l'abri de l'air, de la matière organique (notamment la partie organique des déchets). Il comprend du méthane (55 à 60 %), du gaz carbonique (40 à 45 %) et d'autres gaz à l'état de traces. Il est proche des gaz d'origine fossile utilisés comme source d'énergie

Cendres volantes

Cendres fines produites lors de l'incinération des déchets et contenues dans les gaz en sortie de la chaudière. Elles sont captées au premier niveau de l'épuration des fumées de l'incinération, dans l'électrofiltre (avec les poussières).

Centre de tri

Installation dans laquelle s'effectue un tri d'affinage sur les éléments issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau ; certaines des opérations de tri sont mécaniques (rouleau aimanté pour la séparation de l'acier, appareil à courant de Foucault pour l'aluminium, trommel pour la séparation des éléments plats et creux), tandis que d'autres sont manuelles, comme la séparation des différents plastiques.

Cogénération

Production, à partir de la chaleur récupérée à l'issue de la combustion des déchets, de deux types d'énergie, la vapeur et l'électricité.

Collecte sélective

Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux/magazines, verre).

Déchet (notion de déchet)

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son propriétaire destine à l'abandon (loi du 15 juillet 1975 - art.1).

Déchets ménagers

Déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages. Ils peuvent être classés en cinq sous-ensembles : les ordures ménagères, les encombrants, les déchets spéciaux à caractère nuisant, les déchets de jardin, les déchets de l'automobile.

Déchets ultimes

Déchets non valorisables, résidus issus du traitement des déchets (cendres d'incinération, résidus d'épuration...) qui ne "sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux" (d'après la loi du 13 juillet 1992).

Déchetterie

Lieu aménagé, d'accès gratuit pour les particuliers, pour le dépôt des déchets encombrants (électroménager, "monstres", déchets de jardin, bois, gravats, ferrailles...) et déchets ménagers spéciaux ou toxiques (huiles, solvants, peintures, batteries...).

DIB, déchets industriels banals

Déchets des industries dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères (cartons, plastiques...).

Dioxines

Nom générique d'une famille de composés toxiques qui font partie de la classe des hydrocarbures aromatiques polycycliques halogénés (HAPH). Il s'agit de molécules cycliques composées d'atomes de carbone, d'hydrogène, d'oxygène et d'halogènes (chlore, brome, iode, fluor...). On parle surtout de deux familles de dioxines : les polychlorodibenzodioxines (PCDD) et les polychlorodibenzofuranes (PCDF). Ce sont des molécules peu volatiles, peu solubles dans l'eau, mais solubles dans les matières grasses. Des 210 PCDD et PCDF qui existent dans l'environnement, 17 molécules font l'objet d'une bioaccumulation intense dans les organismes vivants. Parmi elles, les composés qui comportent quatre atomes de chlore sont considérés comme les plus toxiques.

EMR

Emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts...).

ELA

Emballage liquide alimentaire (briques alimentaires).

Encombrants ou monstres

Déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (électroménager, matelas, meubles, branchages...).

Gravats

Débris de démolition.

Incinération

Méthode de traitement thermique des déchets qui consiste en une combustion (technologies et températures différentes selon la nature du déchet) et un traitement des fumées. Technique dont il résulte trois catégories de résidus : mâchefers, cendres et résidus d'épuration des fumées. La chaleur générée par l'incinération fait souvent l'objet de valorisation énergétique (chauffage urbain, production d'électricité, etc.).

Installations classées

Installations dont l'exploitation peut être source de dangers ou de pollutions. Leur exploitation est réglementée. On distingue celles soumises à déclaration à la préfecture et celles soumises à autorisation préfectorale après enquête publique. Les installations de traitement de déchets font partie de cette dernière catégorie.

Lixiviats

Eaux ayant percolé à travers les déchets stockés en décharge en se chargeant bactériologiquement et chimiquement. Ayant un caractère polluant, elles doivent être traitées avant leur rejet éventuel en milieu naturel.

Mâchefers

Résidu non combustibles produits à la sortie du four après incinération. Ils sont parfois appelés scories. Après maturation, ils sont utilisés en travaux routiers.

Métaux lourds

Métaux qui présentent un risque pour la santé humaine lorsqu'ils s'accumulent dans la nature. Le plomb, le cadmium, le mercure sont des métaux lourds.

Méthanisation

Traitement induisant la production de biogaz par la dégradation anaérobie contrôlée de déchets organiques. Ce biogaz est une source d'énergie que l'on peut valoriser comme combustible.

Ordures ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et qui peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle.

PAD

Petit électroménager.

PEHD (polyéthylène haute densité)

Matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages tels que les flacons de produits ménagers et pouvant être recyclée sous forme de tuyaux, contre-forts de chaussures, bidons, etc.



PET (polyéthylène téréphtalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau, de boisson gazeuse...) et pouvant être recyclée sous forme de nouvelles bouteilles, barquettes ou, plus fréquemment, de fibres employées dans l'industrie textile (ex. : la laine polaire) ou pour le rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

Recyclage

Réintroduction des matières d'un déchet dans son propre cycle de production (verre, plastique, acier, etc.) en remplacement total ou partiel d'une matière vierge.

REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)

Résidus des usines d'incinération des ordures ménagères comprenant les résidus de dépoussiérage et les résidus de la neutralisation des fumées. Ils doivent subir un traitement (ou une stabilisation) avant d'être placés en CET de classe I.

Refus de tri (indésirables)

Dans le centre de tri, emballages trop souillés ou matériaux qui ne sont pas récupérables pour le recyclage et sont de ce fait extraits, par les trieurs, des matériaux expédiés aux filières de recyclage.

Tonne équivalent pétrole (TEP)

Mesure qui permet de comparer tous types d'énergies entre elles, l'énergie de référence étant le pétrole. Ex. : 1 200 litres de fuel = 1 TEP.

Traitement des déchets

Réduction, après collecte et dans des conditions contrôlées et maîtrisées, du potentiel polluant des déchets et/ou du flux de déchets. Les modes de traitement actuels tendent également à valoriser les déchets : compostage, recyclage, incinération avec récupération d'énergie... Le stockage des déchets n'est pas un traitement.

UIOM

Usine d'incinération des ordures ménagères (voir : centre de valorisation énergétique).

Valorisation

Consiste à redonner une valeur aux déchets par réutilisation du produit (récupération par un système de consigne ou réemploi), recyclage, compostage, régénération (production d'une nouvelle matière première) ou sous forme d'énergie (production de chaleur ou d'électricité).

Valorisation énergétique

Consiste à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant et en récupérant l'énergie produite sous forme de chaleur, de vapeur et/ou d'électricité. En produisant de l'énergie, on donne une utilité aux déchets, c'est pourquoi l'on parle de valorisation énergétique.

Valorisation matière

Valorisation des déchets par l'usage de la matière dont ils sont composés. Exemples : la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux/magazines et des matériaux d'emballages.

Valorisation organique

Valorisation des déchets organiques, à l'exemple du compostage.

SYCTOM de l'Agglomération parisienne

35, boulevard de Sébastopol

75001 Paris

Tél. 01 40 13 17 00

www.syctom-paris.fr